



Ph : Lmoussaoui

Le Premier secrétaire s'entretient avec l'ex-président du Parlement européen et figure influente du SPD

*Driss Lachguar : Les forces socialistes à travers le monde, et particulièrement dans la région méditerranéenne, sont tenues de redoubler d'efforts pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité*

*Martin Schulz : La Fondation Friedrich Ebert appelée à renforcer la coopération avec l'USFP, en raison de son histoire, de son poids politique et de ses vastes relations internationales*

Page 3

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH N°: 10379

Jeu 5 Décembre 2024

**SPECIAL**

## Changement climatique

### *La CIJ s'en mêle*

Des audiences inédites pour clarifier les obligations internationales



Pages 6-7



Le FIFM célèbre le cinéma universel et rend hommage aux légendes

Page 12

*Nasser Bourita : Le cessez-le-feu au Liban est un développement positif qui doit être respecté pour préserver l'unité du pays*

Page 2

## La gestion des ressources en eau

# Une question stratégique pour le Maroc qui fait l'objet d'un suivi personnel permanent de SM le Roi



**L**e chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, a affirmé, mardi à Riyad, que la gestion des ressources en eau constitue une question stratégique pour le Maroc, qui fait l'objet d'un suivi personnel permanent de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, dans les différents Discours et Hautes Orientations du Souverain.

Le chef du gouvernement, qui représente Sa Majesté le Roi au Sommet "One Water", dont les travaux ont débuté mardi dans la capitale saoudienne, a précisé à cette occasion que le Royaume a consacré plus de 14 milliards de dollars pour la mise en œuvre d'un programme national ambitieux visant à garantir l'accès à l'eau potable et à l'eau d'irrigation, et ce à travers une approche globale et in-

novante permettant au Royaume de garantir une réserve stratégique en eau.

Ainsi, plusieurs axes principaux ont été déployés, le premier étant la réalisation de projets structurants reliant les bassins hydrauliques, notamment à travers la mise en place d'une autoroute de l'eau assurant la connexion hydrique entre le Nord et le Centre du Royaume, a-t-il affirmé, précisant que le Maroc a réussi à achever la première phase de ce projet en reliant les bassins de Sebou et du Bouregreg, avec une capacité d'acheminement d'eau d'une moyenne d'un million de mètres cubes par jour.

Le deuxième axe, a-t-il poursuivi, porte sur la réalisation de projets de dessalement d'eau de mer, précisant que le Maroc a déjà construit 14 stations de dessalement, dont celles

d'Agadir et de Dakhla.

M. Akhannouch a souligné à cet égard que le Royaume s'efforce d'accélérer la construction de 16 stations supplémentaires, dont les principales sont celles de Casablanca - la plus grande du genre en Afrique - et de Rabat, qui seront réalisées dans le cadre d'un partenariat public-privé. Ces projets de dessalement d'eau de mer visent à faire augmenter la capacité actuelle, estimée à 254 millions de mètres cubes, à une capacité globale de 1,7 milliard de mètres cubes par an à l'horizon 2030.

S'agissant du troisième axe, le chef du gouvernement a évoqué la promotion des ressources en eau non conventionnelles, notamment la réutilisation des eaux usées traitées, particulièrement pour l'irrigation des espaces verts dans plu-

sieurs villes, à l'instar de Rabat, Marrakech et Agadir.

Le quatrième axe concerne, quant à lui, la promotion des systèmes d'irrigation économes en eau, grâce à la généralisation des techniques et systèmes d'irrigation visant à rationaliser la consommation d'eau dans le secteur agricole, a expliqué M. Akhannouch.

Et de relever que le Royaume, dans le cadre du Plan Maroc Vert, a équipé environ un million d'hectares en systèmes d'irrigation, dont plus de 650.000 hectares en systèmes d'irrigation goutte-à-goutte, permettant ainsi d'économiser plus de 2 milliards de mètres cubes d'eau d'irrigation. Avec la stratégie "Génération Green", le Maroc entend augmenter la superficie irriguée en goutte à goutte pour atteindre 0n million d'hectares à l'horizon 2030, a-t-il affirmé.

Le cinquième axe, a-t-il ajouté, concerne la politique des barrages visant à renforcer l'approvisionnement en eau, rappelant que le Maroc a adopté cette stratégie dès les années 60, ce qui lui a permis de se doter d'une infrastructure hydraulique majeure, comprenant 154 grands barrages offrant une capacité de plus de 20 milliards de mètres cubes, auxquels s'ajoutent 17 barrages en cours de construction d'une capacité de près de 5 milliards de mètres cubes. Cela portera la capacité totale de stockage à 25 milliards de mètres cubes d'ici 2030, a-t-il dit.

Malgré les nombreux acquis du Maroc en matière de gestion du stress hydrique, de nombreux défis et contraintes subsistent, et qui ne pourront être relevés qu'à travers un engagement sérieux et responsable, la poursuite de l'action participative, et le renforcement des investissements innovants et le développement du partenariat public-privé, a conclu M. Akhannouch.

## Nasser Bourita : *Le cessez-le-feu au Liban est un développement positif qui doit être respecté pour préserver l'unité du pays*

**L**e ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a qualifié, mardi à Rabat, le cessez-le-feu au Liban de "développement positif" qui doit être respecté et consolidé pour préserver l'unité de ce pays et la sécurité de son territoire.

L'annonce du cessez-le-feu au Liban est "un développement positif, mais il doit être respecté et consolidé pour créer les conditions nécessaires à la préservation de l'unité de ce pays et la sécurité de son territoire", a indiqué M. Bourita à l'occasion d'une conférence de presse conjointe avec son homologue djiboutien à l'issue de leurs entretiens.

Le Maroc se félicite de l'ensemble des efforts internationaux visant à instaurer le cessez-le-feu au Liban et à mettre fin aux attaques répétées contre le territoire et le peuple libanais, a ajouté le ministre.

M. Bourita a ainsi qualifié d'"importantes" les initiatives internationales visant

à garantir la stabilité du Liban, formulant le vœu que le cessez-le-feu soit respecté après que "des violations aient malheureusement été constatées dans sa mise en œuvre par les parties".

Le ministre a également formulé l'espoir que le cessez-le-feu ouvrira la voie à la mise en œuvre de la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations-unies sur le sud du Liban, soulignant l'importance d'œuvrer au renforcement du rôle des institutions nationales libanaises afin de renforcer la sécurité et la sûreté du peuple libanais.

"Le Royaume du Maroc, sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, soutient l'intégrité territoriale du Liban et sa souveraineté sur son territoire", a souligné M. Bourita, affirmant que la stabilité du pays du Cèdre reste essentielle pour garantir son unité et renforcer la sécurité et la sûreté de son peuple.

A ce propos, M. Bourita a également



insisté sur la nécessité de trouver une solution à la question palestinienne, en ce sens qu'il s'agit du "meilleur moyen pour garantir la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient".

Et de conclure que le renforcement de la sécurité et de la stabilité dans la région "ne

peut se faire qu'à travers la résolution de la question palestinienne dans le cadre de la solution des deux Etats et la création d'un Etat palestinien indépendant avec Al Qods-Est comme capitale, sur la base des frontières de 1967".

## Le Premier secrétaire s'entretient avec l'ex-président du Parlement européen et figure influente du SPD

**Driss Lachguar** : *Les forces socialistes à travers le monde, et particulièrement dans la région méditerranéenne, sont tenues de redoubler d'efforts pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité*

**Martin Schulz** : *La Fondation Friedrich Ebert appelée à renforcer la coopération avec l'USFP, en raison de son histoire, de son poids politique et de ses vastes relations internationales*



Phs. Lmoussaoui

La réunion entre une délégation conduite par Martin Schulz, figure influente du Parti social-démocrate d'Allemagne (SPD), ancien président du Parlement européen et actuel président de la Fondation Friedrich Ebert, et le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, s'est déroulée dans une ambiance empreinte de cordialité, de respect mutuel et d'échanges fructueux. Cette rencontre, tenue mardi dernier au siège central de l'USFP à Rabat, a été marquée par une sincérité et une ouverture remarquables, et a porté sur des questions d'intérêt commun telles que la sécurité, la migration et le renforcement de la coopération économique, culturelle et politique.

Lors de cette réunion, le Premier secrétaire de l'USFP a exprimé à son interlocuteur sa grande inquiétude quant aux situations difficiles que traverse le monde actuellement, déplorant tout particulièrement que l'Europe, jadis forte face à la polarisation, soit aujourd'hui affaiblie face aux grandes puissances comme les Etats-Unis, la Chine ou encore la Russie.

Il a souligné que la faiblesse économique et politique de l'Europe a favorisé la montée en puissance des forces de droite et populistes dans de nombreux pays de l'Union européenne, à l'exception de l'Espagne. «On a le sentiment que l'Europe ne joue plus le même rôle qu'elle assumait auparavant, ce qui soulève des interrogations pour nous, en tant que sociaux-démocrates, sur le devenir de nombreuses problématiques et contraintes auxquelles les pays de la région sont confrontés», a-t-il analysé.

Dans cette conjoncture, les forces socialistes et progressistes à travers le monde, et particulièrement dans la région méditerranéenne, sont appelées à redoubler d'efforts pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, ainsi que le progrès et le développement durable dans la région. Il a rappelé que le Royaume du Maroc, grâce à sa position géographique stratégique, joue un rôle essentiel en matière de lutte contre l'immigration irrégulière, la contrebande et la traite des êtres humains.

Par ailleurs, le Premier secrétaire a évoqué sa récente visite en Allemagne, au cours de laquelle il a rencontré plusieurs responsables politiques, dont le ministre de la Coopération, le responsable des relations extérieures, ainsi que les dirigeants du SPD. Tout en exprimant son regret de n'avoir pas pu rencontrer Martin Schulz, il a précisé que cette visite avait pour objectif non seulement de renforcer les relations entre partis, mais aussi de promouvoir la coopération bilatérale entre les deux pays et, partant, de consolider les liens entre les deux rives de la Méditerranée.

Il a souligné à cet égard qu'il est essentiel que l'Allemagne joue un rôle de premier plan dans plusieurs domaines, notamment le soutien financier et économique au développement des pays de la région, ainsi que dans la lutte contre l'instabilité, dans le but de redonner un élan à l'idéal socialiste. Cela implique le renforcement de la paix et la sécurité dans nos pays tout en s'attaquant fermement à des problématiques comme l'immigration irrégulière, le trafic de drogue, le crime organisé et toutes les formes de contrebande.

Le Premier secrétaire de l'USFP a également mis en avant les évolutions positives concernant la Cause nationale, notamment le plan d'autonomie proposé par le Maroc depuis 2007, qui bénéficie d'un soutien croissant de la part de plusieurs grandes puissances en tant que solution politique à ce conflit artificiel. Il a rappelé, dans ce cadre, les positions favorables soutenant la souveraineté du Maroc sur son Sahara, exprimées par les Etats-Unis, l'Espagne, la France, ainsi que plusieurs pays européens, africains et d'Amérique latine.

Le dirigeant itihadi a aussi abordé les relations tendues entre le Maroc et l'Algérie, dues à plusieurs provocations de la part du voisin de l'Est. Il a néanmoins affirmé que le Maroc demeure serein, convaincu de la légitimité de sa Cause nationale, et œuvre inlassablement à épargner la région de tout conflit et à promouvoir sa stabilité.

Il a également souligné que l'USFP, en tant que parti social-démocrate, figure parmi les partis les plus réalistes de la région. Selon lui, le moment est venu pour faire preuve de pragmatisme afin de faire face à la situation actuelle dans la région, tout en déplorant que l'approche adoptée par l'Internationale socialiste ait conduit au renforcement de partis dans le monde arabe dépourvus de toute représentativité.

Driss Lachguar a rappelé que l'USFP avait assumé la responsabilité gouvernementale à un moment où le pays était au bord de la crise, mettant en avant que le parti est aujourd'hui revenu en force, «car il est la première force politique de

l'opposition dans les deux Chambres du Parlement». Il a affirmé que «le rôle du parti, qu'il soit dans l'opposition ou dans la majorité, est de renforcer le pays et de défendre ses intérêts et ses institutions».

Le Premier secrétaire a également mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération entre le Maroc et l'Allemagne, notamment dans les domaines de l'économie verte, des énergies renouvelables et d'autres secteurs stratégiques.

De son côté, Martin Schulz a exprimé sa joie de visiter le Maroc et a salué l'accueil chaleureux réservé à la délégation allemande par la direction de l'USFP, qui entretient de bonnes relations avec le SPD.

Il a souligné que l'incertitude caractérise le monde actuel, au vu des récents développements et crises au Moyen-Orient et de la montée de l'extrême droite en Europe.

Au cours de cette réunion, Martin Schulz a également abordé les marchés financiers mondiaux et la crise de l'euro, insistant sur la nécessité de restaurer la confiance et d'engager une action collective pour surmonter les contraintes et obstacles qui frappent de plein fouet de nombreux pays.

Il a mis en avant le rôle important de l'Internationale socialiste (IS) dans le soutien aux jeunes et aux femmes, soulignant la ferme volonté de la Fondation Friedrich Ebert de coopérer avec l'USFP, en raison de son histoire, de son poids politique et de ses vastes relations internationales.

Lors de cette réunion, Martin Schulz a également rappelé que le SPD dispose d'une archive sur le Mouvement social-démocrate et le Mouvement ouvrier socialiste.

Le leader socialiste a évoqué une photo originale de Willy Brandt (l'un des leaders historiques du SPD) avec des membres du Bureau de l'Internationale socialiste, dont le Grec Papandreou, le Suédois Olaf Palme et l'Italien Craxi. Et derrière Willy Brandt, se trouve Yitzhak Rabin et Yasser Arafat.

Martin Schulz a souligné que malgré les désaccords et les affrontements militaires, des discussions créatives et la recherche de voies communes sur la base du respect mutuel et de la non-violence ont eu lieu sous l'égide de l'Internationale socialiste à l'époque.

Il y a lieu de rappeler que le dirigeant itihadi était accompagné lors de cette rencontre des présidents des deux Groupes socialistes au Parlement, en l'occurrence Abderrahim Chadid et Youssef Aidi, de la coordinatrice des relations extérieures du parti, Khaoula Lachguar, des membres du Bureau politique Fatima Saddas, Mehdi Mezouari, Abdelhamid Jmahri, Abdellah Saïbari et Salek El Moussaoui.

Mourad Tabet

## Sécurité routière

## Jean Todt : La Conférence de Marrakech, un événement extrêmement important pour faire face à une pandémie endormie

La 4ème Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière, qui se tiendra du 18 au 20 février à Marrakech, représente un événement "extrêmement important" pour faire face à cette "pandémie endormie" que représentent les accidents sur les routes dans le monde, a affirmé, mardi à Genève, l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la sécurité routière, Jean Todt.

Dans une déclaration à la MAP à l'issue d'une réunion qu'il a présidée au Palais des Nations, en présence du directeur général de l'Agence nationale de la sécurité routière (NARSA), Benacer Boulaajoul, et de plusieurs responsables d'agences onusiennes, M. Todt a salué les efforts du Maroc en matière de sécurité routière qui lui ont valu d'être choisi pour accueillir cette conférence. "Le Maroc se prêtait parfaitement bien pour accueillir cette grand-messe mondiale de la sécurité routière", a-t-il souligné.

Le responsable onusien s'est notamment félicité du fait que le Maroc a décidé "au plus haut niveau de l'Etat de mettre dans l'agenda du gouvernement la question de la sécurité routière". "C'est quelque chose de capital. Il reste des efforts à faire, mais le Maroc dispose de tous les atouts et de tous les ingrédients pour que le pari soit gagné", a assuré ce grand ami du Royaume.

Par ailleurs, M. Todt a indiqué que la réunion de ce mardi a été « une bonne opportunité » de présenter la Conférence de Marrakech et de voir comment travailler ensemble pour renforcer l'agenda de cet événement qui va être dédié spécifiquement et intégralement à faire face à cette "pandémie endormie" que représentent les accidents sur les routes dans le monde. Cette réunion s'inscrit dans le cadre d'une série d'activités entamées lundi par la délégation marocaine, conduite par le ministre du Transport et de la Logistique, Abdessamad Kayouh, pour promouvoir la conférence de Marrakech.



# Le Médiateur du Royaume met en avant à Hong Kong l'importance d'évoquer le modèle institutionnel de l'Ombudsman dans le contexte de crise du service public



Le Médiateur du Royaume, Mohamed Benallou, a souligné, mardi à Hong Kong, l'importance d'évoquer le modèle institutionnel de l'Ombudsman dans le contexte de crise du service public ainsi que la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour combler le fossé entre les politiques de gestion et les revendications en matière de droits de l'Homme dans un contexte gouverné par des paramètres en constante évolution.

Intervenant lors d'une conférence internationale tenue à Hong Kong du 02 au 04 décembre sous le thème "L'Ombudsman dans un monde en évolution : tirer les leçons du passé, préparer l'avenir", M. Benallou, en sa qualité de premier vice-président de l'Institut international d'Ombudsman, a mis en avant la nécessité d'aborder le sujet de coopération internationale par le biais d'approches de gouvernance, en tant que mécanisme avancé de réinterprétation des paramètres institutionnels et de droits de l'Homme existants dans le cadre de la relation entre les institutions d'ombudsman, ainsi que pour assoier une gouvernance administrative aux caractéristiques communes garantissant un rapprochement institutionnel et évoquant les enjeux

de taille posés par le concept de gouvernance dans ses différentes dimensions, à travers les espaces juridiques et politiques disponibles pour chaque système juridique à part, indique un communiqué de l'Institution du Médiateur.

Cette intervention, consacrée à "la coopération internationale, de nouvelles opportunités et une approche souple de changement pour une gouvernance de service public aux traits communs", a constitué une occasion pour M. Benallou, de mettre en exergue les difficultés qui se dressent devant certaines institutions pour inclure le sujet du travail de l'Ombudsman en tant que "un des piliers de la coopération internationale officielle", soit à cause des exigences en matière d'indépendance ou en raison de ses domaines d'intervention, particulièrement lorsqu'il s'agit de tensions sociales ou de service public, émanant de politiques de gestion publique ou lorsqu'il est nécessaire de fournir davantage d'espace politique pour gérer ces politiques, relève le communiqué.

Il a appelé, dans ce sens, à prospecter des "perceptions novatrices" pour développer les approches et les outils nécessaires pour soutenir l'action des institutions d'ombudsman à travers

la transformation du "principe de gouvernance", en tant qu'élément essentiel de la relation entre "la légitimité juridique" et la "légitimité effective", en sujet de "coopération pratique", tout en reconnaissant la simplicité des outils traditionnels de coopération en raison des développements que connaît le monde, ayant grandement réduit la marge des spécificités nationales et, par conséquent, des surfaces de gouvernance dans lesquelles ils opèrent, relève la même source.

Bien que la coopération internationale soit dotée naturellement de dimensions politiques et parfois souveraines, ce qui la transforme en sujet problématique pour plusieurs institutions n'ayant pas les capacités indépendantes de collaboration traditionnelle, le Médiateur du Royaume a mis en avant la nécessité de ne pas exclure les politiques efficaces de gestion autonome des institutions d'ombudsman dans la réalisation d'un impact positif requis de la coopération sur la durée.

Dans ce sens, M. Benallou a appelé les participants, dont des médiateurs et de hauts fonctionnaires représentant 140 institutions, à ouvrir un dialogue calme et profond sur un "modèle sophistiqué" de coopération internationale, même si ce dialogue venait à prendre au début un aspect

purement technique pour éviter d'entrer en contact avec certains aspects politiques, estimant que les décisions de l'Assemblée générale de l'ONU constituent un passage sécurisé pour ce genre de dialogues et un moyen pour renouveler les domaines de coopération internationale et tenter d'appliquer un modèle standardisé de coopération.

Il a mis en garde contre les limites de la perception selon laquelle la coopération entre les médiateurs est exclusivement axée sur le renforcement des capacités institutionnelles et des compétences et le développement des aptitudes, notant que cette perception est basée sur l'hypothèse de l'absence de compétences administratives et de gestion nécessaires dans ces institutions, tandis que le réel problème réside dans la manière d'évoquer les dimensions de gouvernance, de politiques, de droits de l'Homme, et de développement dans le domaine de coopération en tant qu'éléments essentiels aux effets renouvelés à même de renforcer, doucement et durablement, l'efficacité opérationnelle des institutions d'ombudsman, en ce qui garantit la sécurité de la gouvernance des services publics à travers la plateforme de l'ombudsman.

Aussi, il a fait remarquer que l'élargissement de la base et des niveaux de coopération et leur diversification entre ce qui "essentiel", ce qui est "régulier", ce qui est "un partenariat stratégique" et ce qui représente "coopération de circonstance" requise par les conditions de crise, représente l'un des points importants pour soutenir l'action institutionnelle des ombudsmans dans ce domaine.

Après avoir évoqué l'idée de la coopération internationale reposant sur des priorités géographiques, historiques, sociales ou culturelles, M. Benallou a appelé à s'inscrire dans le cadre de référence mondial approuvé par l'Assemblée générale de l'ONU suivant des initiatives marocaines, afin de corriger les tendances actuelles de coopération internationale et atteindre des objectifs coordonnés, dans le cadre d'une vision commune au service des aspirations communes sur le long terme.

Et de conclure que le succès de tout concept de coopération internationale reste soumis à la nécessité de faire participer les médias et le public dans les programmes internationaux d'ombudsman, en vue de participer à la création d'un parain commun des projets de coopération existants, dans un contexte marqué par la compétitivité des normes.

# Le Congrès péruvien abrite la deuxième édition de la "Journée parlementaire du Royaume du Maroc"

Le Congrès péruvien a abrité, mardi, la deuxième édition de «la Journée parlementaire du Royaume du Maroc» au sein de cette institution législative, qui coïncide cette année avec le 20ème anniversaire de la visite historique effectuée par SM le Roi Mohammed VI dans ce pays d'Amérique du Sud.

«La Journée parlementaire du Royaume du Maroc», co-organisée par l'ambassade du Maroc à Lima, s'inscrit dans le cadre des «liens exemplaires d'amitié et de coopération unissant les gouvernements du Royaume du Maroc et de la République du Pérou, ainsi que leurs institutions législatives respectives».

Selon un communiqué de l'ambassade, cette commémoration a été institutionnalisée au sein du Congrès péruvien, à l'initiative du Groupe d'amitié parlementaire Pérou-Maroc, présidé par le député Ernesto Bustamante Donayre, à l'occasion de la deuxième réunion de ce groupe, tenue le 25 avril 2023 au siège de l'institution législative péruvienne.

A cette occasion, l'ambassadeur du Maroc au Pérou, Amin Chaoudri, a mis en lumière l'intérêt particulier que revêt cette deuxième édition, qui coïncide avec deux anniversaires: d'une part, la commémoration du 20ème anniversaire de la visite historique de Sa Majesté le Roi au Pérou en 2004; et d'autre part, la célébration du 60ème anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays en 1964.

Le diplomate marocain a affirmé que la Visite Royale au Pérou avait marqué un «tournant décisif dans le renforcement de l'amitié et de la coopération bilatérale, ouvrant la voie à un dialogue politique accru et à des

échanges économiques et culturels plus intenses» entre les deux pays. Il a souligné, dans ce contexte, qu'il est «essentiel de rappeler que nos relations ont été forgées par la persévérance et la confiance, des éléments essentiels qui ont contribué à traduire nos dialogues en actions concrètes au profit des deux peuples», ajoutant que «ces initiatives nous donnent l'occasion de développer la coopération dans divers domaines, toujours sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de nos pays et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures de chaque nation».

L'ambassadeur du Maroc a, en outre, abordé les transformations démocratiques significatives accomplies par le Maroc depuis l'intronisation de Sa Majesté le Roi en 1999, réaffirmant son engagement en faveur d'une démocratie inclusive et soulignant les progrès réalisés en matière de préservation de l'Etat de droit et de protection des droits de l'Homme, notamment ceux se rapportant à l'égalité des genres.

De même, a-t-il dit, la nouvelle Constitution marocaine de 2011 a fait l'objet d'une mention spéciale, étant donné qu'elle a été présentée comme une véritable «feuille de route» visant à garantir la promotion des droits de l'Homme, la bonne gouvernance et l'organisation territoriale basée sur la décentralisation avec une régionalisation avancée, ainsi que la préservation de l'Etat de droit, moyennant l'instauration d'un système politique sain, fondé sur la séparation des pouvoirs et la participation citoyenne.

Pour sa part, la première vice-présidente du Congrès péruvien, Mme Patricia Juárez Gallegos, a mis en exergue l'initiative du Groupe d'amitié parlementaire



Pérou-Maroc destinée à institutionnaliser le 30 novembre de chaque année, comme Journée du Maroc au sein du Congrès, «en commémoration de la visite réalisée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI au Congrès de la République, devenant ainsi le premier Chef d'Etat arabe et africain à s'adresser à notre pouvoir législatif». Elle a souligné que cette reconnaissance n'est pas seulement l'expression d'un respect mutuel, mais aussi une déclaration d'intention pour continuer à travailler en faveur de la promotion du dialogue parlementaire, de l'échange d'expériences et de la coopération sur des questions d'intérêt commun.

De son côté, le président du Groupe d'amitié parlementaire maroco-péruvien, Ernesto Bustamante, a axé son allocution, entre autres sujets, sur la nécessité de l'ouverture d'un consulat péruvien dans l'une des deux villes marocaines du Sud, Laâyoune ou Dakhla, pour que le Pérou devienne le premier pays sud-américain à agir de la sorte; mettant

en avant l'aspiration du Pérou à bénéficier de l'essor économique remarquable du Maroc, par le biais de l'établissement de partenariats d'envergure, notamment la signature d'un éventuel accord stratégique visant à relier le port de Chancay, inauguré tout récemment au Pérou, à celui de Dakhla Atlantique au Maroc.

Ernesto Bustamante a également plaidé en faveur de la conclusion d'un accord de libre-échange entre le Maroc et le Pérou, ainsi que la nécessité de l'application du principe de la réciprocité en matière d'exemption de visa sur les passeports ordinaires marocains à l'instar de ce qui a été fait par le Maroc, qui avait supprimé cette formalité pour les citoyens péruviens depuis 2017.

Cette commémoration au Congrès péruvien a vu la participation, outre de Patricia Juárez Gallegos et M. Ernesto Bustamante Donayre, d'Auristela Obando Morgan, présidente de la Commission des relations extérieures, ainsi que de plusieurs

députés membres du Groupe d'amitié et de cette commission, en plus d'anciens hauts fonctionnaires de l'Etat, en l'occurrence Ana María Choquehuanca, ex-ministre de la Production, des représentants du ministère des Affaires étrangères, ainsi que de plusieurs personnalités issues des milieux politique, diplomatique et des médias, amis du Maroc.

Par ailleurs, l'ambassade du Maroc a offert une réception, le jour même de cette célébration, qui a été rehaussée par la présence d'éminentes personnalités issues des trois pouvoirs de l'Etat, notamment le président du Congrès péruvien, Eduardo Salhuana Cavides; le président du pouvoir judiciaire, Javier Arévalo Vela; le ministre des Relations extérieures, Elmer Schialer, le ministre de l'Éducation, Morgan Quero; de hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères; ainsi que des personnalités représentant les sphères politique, diplomatique, économique, culturelle, ainsi que des médias et de la société civile.

## Le ministère de la Santé dément les rumeurs et les fausses informations sur la campagne de rattrapage vaccinal

Le ministère de la Santé et de la Protection sociale a démenti de manière catégorique les rumeurs et les fausses informations sur la campagne de rattrapage vaccinal.

"Suite à la circulation d'enregistrements audio remettant en cause la sécurité des vaccins approuvés au Maroc et contenant de fausses informations sur la campagne de rattrapage vaccinal, le ministère de la Santé et de la Protection sociale dément de manière catégorique le bien-fondé de ces fausses allégations, et confirme la sécurité de tous les vaccins approuvés au Maroc et leur rôle essentiel dans la protection de la

santé des enfants contre les maladies", indique mardi un communiqué du ministère.

Cette campagne, lancée le 28 octobre 2024 et qui se poursuit actuellement, est organisée en coopération avec le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports, le ministère de l'Intérieur, le ministère des Habous et des Affaires islamiques, en plus d'autres partenaires locaux. Elle s'inscrit dans le cadre de "la consolidation des acquis du Maroc dans le domaine de la vaccination et de la lutte contre les maladies épidémiques, qui concernent principalement le rattrapage vaccinal contre une série de maladies infectieuses,

notamment la poliomyélite, la diphtérie, la coqueluche, la rougeole et le tétanos", souligne le communiqué. A cet effet, le ministère réitere que tous les vaccins fournis aux enfants au Maroc sont soumis à des normes internationales strictes en termes de qualité, de sécurité et d'efficacité, et qu'aucune complication n'a été enregistrée avec ces vaccins, administrés à tous les enfants depuis des décennies.

De même, le ministère estime que la publication et la circulation de pareilles contrevérités visent principalement à diffuser des informations fallacieuses ayant pour objectif d'intimider et semer la pa-

nique parmi l'opinion publique et de remettre en question l'efficacité et la sécurité des vaccins approuvés au Maroc, alors que ces allégations sont dénuées de tout fondement.

Ainsi, le ministère de la Santé et de la Protection sociale appelle tous les parents et tuteurs des élèves, ainsi que l'ensemble des citoyens et citoyennes à contribuer à la réussite de cette campagne qui vise à renforcer l'immunité individuelle et collective, à lutter contre les maladies et épidémies, et à ne pas se laisser influencer par ces contrevérités et allégations fallacieuses et infondées, relève le communiqué.

# Changement climatique



## Changement climatique

# La CIJ s'en mêle

## Des audiences inédites pour clarifier les obligations internationales

Spécial réalisé par Hassan Bentaleb

*À la Cour internationale de justice (CIJ), des audiences publiques très attendues sur les obligations juridiques des États en matière de changement climatique ont débuté lundi, avec un nombre record de déclarations orales devant être présentées. Les audiences font partie du processus menant à un avis consultatif de la Cour qui clarifiera les obligations juridiques des États en vertu du droit international et les conséquences de leur violation. Elles doivent se dérouler du 2 au 13 décembre à La Haye, aux Pays-Bas, où siège la CIJ.*

### Sur quoi portent les audiences ?

Les audiences portent sur les obligations des États en matière de changement climatique et sur les conséquences juridiques de ces obligations. Elles sont importantes car elles représentent les efforts de la communauté internationale pour élaborer un cadre juridique en vue de lutter contre le changement climatique. Plus simplement, la Cour est invitée à clarifier le droit international en matière de changement climatique. Les conseils juridiques qu'elle fournit peuvent à leur tour influencer tout processus multilatéral impliquant une action climatique.

Les deux questions centrales posées à la Cour sont les suivantes : Quelles sont les obligations des États en vertu du droit international pour assurer la protection du système climatique et d'autres parties de l'environnement contre les émissions anthropiques de gaz à effet de serre pour les États et pour les générations présentes et futures ? Quelles sont les conséquences juridiques de ces obligations pour les États qui, par leurs actes ou leurs omissions, causent des dommages importants au système climatique et à d'autres parties de l'environnement, en ce qui concerne :

a. Les États, notamment les petits États insulaires en développement, qui, en raison de leur situation géographique et de leur niveau de développement, sont lésés ou spécifiquement touchés par les effets néfastes des changements climatiques ou y sont particulièrement vulnérables ?

b. Les peuples et les individus des généra-

tions présentes et futures touchés par les effets néfastes des changements climatiques ?

### Comment cette affaire est-elle arrivée devant la CIJ ?

En septembre 2021, l'île de Vanuatu, dans l'océan Pacifique, a annoncé son intention de demander un avis consultatif à la CIJ sur le changement climatique. Elle a expliqué que cette initiative, qui avait été promue par le groupe de jeunes Pacific Island Students Fighting Climate Change, était rendue nécessaire par sa vulnérabilité et celle d'autres petits États insulaires en développement au changement climatique et par la nécessité d'une action accrue pour faire face à la crise climatique mondiale.

Le Vanuatu a ensuite fait pression sur d'autres pays pour qu'ils soutiennent cette initiative et a formé le groupe des États membres de l'ONU pour faire avancer l'initiative à l'Assemblée générale.

Les discussions au sein du groupe central ont conduit à l'élaboration d'une résolution, qui a finalement été adoptée par l'Assemblée générale le 29 mars 2023. Au total, 132 pays ont coparrainé la résolution.

La résolution s'appuie sur « une attention particulière » à la Charte des Nations unies, au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, à l'Accord de Paris sur le climat, à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et aux droits reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, « au principe de prévention des dommages significatifs à l'environnement et au devoir de protéger et de préserver le milieu marin ». La requête a été transmise à la Cour par le Secrétaire général de l'ONU dans une lettre datée du 12 avril 2023.

### Qui est autorisé à demander des avis consultatifs et que se passe-t-il ensuite ?

Les procédures consultatives ne sont ou-

vertes qu'à cinq organes et 16 institutions spécialisées des Nations unies. Alors que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations unies peuvent demander des avis consultatifs sur « toute question juridique », les autres organes et institutions spécialisées des Nations unies ne peuvent le faire que sur « des questions juridiques se posant dans le cadre de leurs activités ». La majorité des avis consultatifs ont été demandés par l'Assemblée générale des Nations unies.

En règle générale, les organisations et les États autorisés à participer à la procédure soumettent des exposés écrits, suivis de commentaires écrits sur les autres exposés présentés si la Cour le juge nécessaire.

La Cour décidera s'il convient de tenir une procédure orale, après quoi l'avis consultatif sera rendu à l'issue d'une audience de la Cour.

### Pourquoi cette affaire est-elle si importante ?

Cette affaire est la plus importante jamais entendue par la Cour internationale de justice, avec 91 déclarations écrites déposées au greffe de la Cour ainsi que 62 commentaires écrits sur ces déclarations soumis avant le délai prolongé de la Cour du 15 août 2024.

Un nombre record similaire de 97 États et onze organisations internationales devraient participer aux procédures orales. Ces audiences sont l'occasion pour les pays et les organisations de développer leurs déclarations écrites et de témoigner directement.

Les procédures revêtent une importance particulière pour les petits États insulaires en développement qui ont initialement fait pression pour obtenir l'avis. Il est significatif qu'elles se déroulent juste une semaine après que les pays en développement ont critiqué un accord à la COP29 visant à fournir 300 milliards de dollars par an de financement climatique d'ici 2035, qualifiant l'accord d'« insultant » et affirmant qu'il ne leur donnait pas les ressources vitales dont ils ont besoin pour vraiment faire face aux complexités de la crise climatique.

« Nous sommes littéralement en train de cou-

ler », a déclaré un représentant après la COP29 soulignant que l'accord mettait en évidence « quel point nos pays vulnérables sont dans un bateau très différent de celui des pays développés ».

Alors que les petits États insulaires en développement sont déjà confrontés à certaines des pires conséquences du changement climatique, ces audiences sont essentielles pour établir un cadre de responsabilité plus solide qui fixe de obligations juridiques internationales claires en matière d'action climatique.

### Quel effet peut avoir un avis consultatif ?

Contrairement aux jugements rendus dans des affaires contentieuses, les avis consultatifs de la Cour ne sont pas contraignants. Ils clarifient des questions juridiques. L'organe, l'agence ou l'organisation requérante – l'Assemblée générale dans ce cas particulier – reste libre de décider comme il l'entend, de l'effet à donner à ces avis.

Toutefois, bien que non contraignants, les avis consultatifs ont « une valeur faisant autorité et ne peuvent être négligés », selon le greffier de la CIJ dans une récente interview accordée ONU Info. Ils bénéficient d'une grande autorité morale de la part du principal organe judiciaire de l'ONU.

Cet avis sur le changement climatique peut contribuer à éclairer les procédures judiciaires ultérieures telles que les affaires nationales, influencer le processus diplomatique et ser probablement cité dans des milliers de procès liés au climat dans le monde, y compris ceux où de petits États insulaires demandent réparation aux pays développés pour des dommages climatiques historiques, selon une source médiatique.

Le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a déclaré qu'un tel avis aiderait l'Assemblée générale, les Nations unies et les États membres « prendre des mesures plus audacieuses et plus fortes en matière de climat dont notre monde a désespérément besoin ».

« Cela pourrait également guider les actions et la conduite des États dans leurs relations entre eux, ainsi qu'à l'égard de leurs propres citoyens. C'est essentiel », a-t-il souligné.

## Changement climatique

# Une solution innovante pour lutter contre le réchauffement climatique inspirée d'une souche millénaire



Une étude récente publiée dans la revue *Science* le 26 septembre propose une méthode prometteuse pour réduire les émissions de gaz à effet de serre: enfouir du bois mort dans des sols argileux. Cette approche, surnommée «Wood vaulting», pourrait partiellement compenser nos rejets annuels de combustibles fossiles. Une souche de bois vieille de 3 775 ans découverte au Québec a joué un rôle clé dans la validation de cette hypothèse.

### Une découverte millénaire au Québec

En 2013, des chercheurs ont découvert une souche de genévrier de Virginie (*Juniperus virginiana*) à Saint-Pie, au Québec, en-

fouie sous deux mètres d'argile bleue près d'un ruisseau. Cette souche, datée de près de 4 000 ans, contenait seulement 5% de carbone en moins qu'un tronc moderne de la même espèce. Ce faible taux de dégradation suggère que le bois a conservé la majeure partie du carbone absorbé au cours de sa croissance, malgré les millénaires écoulés.

### Une méthode de séquestration prometteuse

Les végétaux absorbent chaque année des milliards de tonnes de dioxyde de carbone de l'atmosphère. Cependant, ce carbone est généralement relâché lorsqu'ils se décomposent ou brûlent. L'étude propose une solution innovante : enterrer du bois mort dans des sols argileux pour empêcher

cette libération. Cette méthode pourrait, selon les chercheurs, compenser jusqu'à un tiers des émissions mondiales annuelles de combustibles fossiles.

### Des conditions naturelles favorables

L'environnement argileux et pauvre en oxygène où la souche a été préservée a empêché sa décomposition par des micro-organismes comme les champignons. « La structure cellulaire est presque intacte », explique Ning Zeng, climatologue à l'Université du Maryland et auteur principal de l'étude. Ce cas unique montre que le bois, une fois enterré dans des conditions similaires, peut efficacement stocker du carbone à long terme.

### Vers une application pratique

Le Wood vaulting repose sur la capacité naturelle des plantes à absorber le CO<sub>2</sub>. Ning Zeng, qui développe actuellement cette technologie à travers son entreprise, a exploré cette idée depuis 2008. Il souligne que les sols argileux sont courants dans de nombreuses régions du monde, rendant la méthode accessible. De plus, les sites d'enfouissement pourraient ensuite être réutilisés pour des activités agricoles, maximisant ainsi leur potentiel économique et écologique.

Cette approche pourrait également s'appliquer aux plantes à croissance rapide, renforçant encore sa faisabilité. En utilisant des ressources naturelles pour emprisonner durablement le carbone, le Wood vaulting offre une piste concrète et réaliste pour atténuer les effets du changement climatique.

## Une fonte accélérée aux conséquences mondiales

La région arctique subit une fonte rapide et alarmante. Des images capturées par le satellite Landsat 8 de la NASA montrent que l'été particulièrement chaud a entraîné une fonte cinq fois supérieure à la moyenne annuelle. Le 23 juillet, selon le climatologue Xavier Fettweis, un record de fonte a été enregistré au Svalbard, avec une perte équivalente à 55 millimètres d'eau en une seule journée.

Des répercussions bien au-delà des pôles. Le recul des glaciers en Europe septentrionale peut sembler éloigné de notre quotidien, mais ses effets sont ressentis à l'échelle mondiale. L'élévation du niveau de la mer entraîne des risques accrus d'érosion côtière et d'inondations, même à l'intérieur des terres. Mais les impacts ne s'arrêtent pas là. La fonte rapide des glaces arctiques contribue à un phénomène appelé amplification arctique. En l'absence de glace réfléchissante, les nouvelles

étendues d'océan sombre absorbent davantage de lumière et de chaleur, ce qui accélère le réchauffement de l'eau et de l'atmosphère, entraînant une fonte encore plus importante.

Des bouleversements climatiques globaux

La perte de glace polaire perturbe également les systèmes météorologiques mondiaux. Le courant-jet, par exemple, peut être déstabilisé, déviant vers le sud et provoquant des hivers rigoureux sur les continents. De plus, une diminution de la réflexion solaire augmente la chaleur piégée dans l'atmosphère, intensifiant les vagues de chaleur à l'échelle mondiale.

Un appel urgent à l'action

Laura Meller, responsable de projet chez Greenpeace Nordics, souligne l'importance cruciale de protéger les océans pour lutter contre la crise climatique :

« Ici, au sommet du monde, nous entendons l'appel désespéré de notre planète. Pro-



téger les océans est essentiel pour freiner la dégradation du climat. Cela permettrait à la vie marine de se rétablir et de prospérer, contribuant ainsi à atténuer les pires effets du réchauffement.

Ce message résonne comme un avertissement urgent: agir pour préserver les pôles et les océans, c'est protéger l'ensemble de la planète contre des bouleversements climatiques majeurs.

# Jeux & Loisirs

## Mots flechés

Par Abou Salma  
aboualma10@gmail.com

TABAC	REPORTER	COMPRIS		NOYÉ MATÉRIEL DE COUTURE		EXERCICE DE PHYSIQUE		RÈGLEM- ENT DE COMPTE	MUSAR- AÏGNE BISMUTH		AU-DELA DU MIL
								À L'ENVERS- BAR			
PRÉPO- SITION			CARDIN- AUX			POURRI					
ROMAINS			EN ARRÊT VAGUE			QUARTIER DE PARME		VIN	FIN DE VERBE EN VOGUE		
FOUDR- OYÉ											
						PETIT MUR					PROTÉ- GÉ
AUTOCL- AVE						RAPOTA	PETIT RUISSEAU		EN DIRECT		
CZAR											
DÉTOU- RNÉE		SITUÉES	BRIGUER					GRECQUE	GRECQUE	PAS FOLLE	
							ÉTROIT				
GRIS- BRUN	CONIFÈRE	FIN DE MALADIE			AVEC LES POULES		EN PREMIER			ULTRA- VIOLET	
				VOITURE				VENUE AU MONDE VOYELLES			
SEIN DE FEMME							SODIUM			LETTRES DE CHYPRE	
FIN DE VERBE			BRIN								

## Solution mots flechés d'hier

POINTS ET SÉRIÉS	SAÏBE	LUSTRE	N	REPUS CENSU- RÉS	STAFFE	SALOU	S	ZINE ARABE	E	FIN DE VERBE	GAHAK
	RÉ	L	I	E	F	A	L	L	È	R	
PÉRIODE ÉPIQUE	M	U	E	A	B	I	M	E	R	A	
ÉPIQUE SUR LA ROUYE	B	I	T	U	M	E	A	S	C	F	
	T	A	S	I	N	A	C	T	I	F	
PILE TRUITE RAY	R	A	T	O	N	T	O	R	D	U	
NABYTS	G	N	O	M	E	S	N	I	E	T	
	C	O	T	R	E	U	G	C			
PETIT MOÛSE PÉRIODE	A	L	C	R	I	B	O	I	S	E	
	N	A	P	H	T	E	I	T	E	S	
ÉPIQUE SUR LA PÉRIODE	C	R	O	A	S	S	E	M	E	N	T
	B	R	I	N	T	E	N	U	S	O	
PETIT ANCIEN	E	X	G	E	L	G	R	E	C		

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouazab

**Rédaction**  
Hassan Bentaké  
Alain Bouafiy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdaoui  
Mehdi Ouassat  
Rachid Meftah

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafer

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Myriem Rebane  
Khadija Halati  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmaridi

**Révision**  
Abdelouamein Warach

**Secrétaire**  
Amina Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Lazaké

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Ladysoune)  
Abdelkhalil Khallad (Issaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahroun  
Khalil Benmoussa

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca, Maroc

**E-mail:**  
Libération@libe.ma  
Téléphone:  
0522 61.94.04

**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annoncesliberation@libe.ma  
Youssef El Gabi

Mourou El Youssefi  
Loubra Baghdati  
Latifa Mourab  
Rkia Ait Dahman  
Sihem Zaïter  
Fadwa Choukri

**44, Avenue des E.A.R.**  
3<sup>e</sup> Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
0522 62.32.32  
0522 60.23.44  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghébines

**Distribution**  
SAPRIS  
Dossier de presse:  
130/64

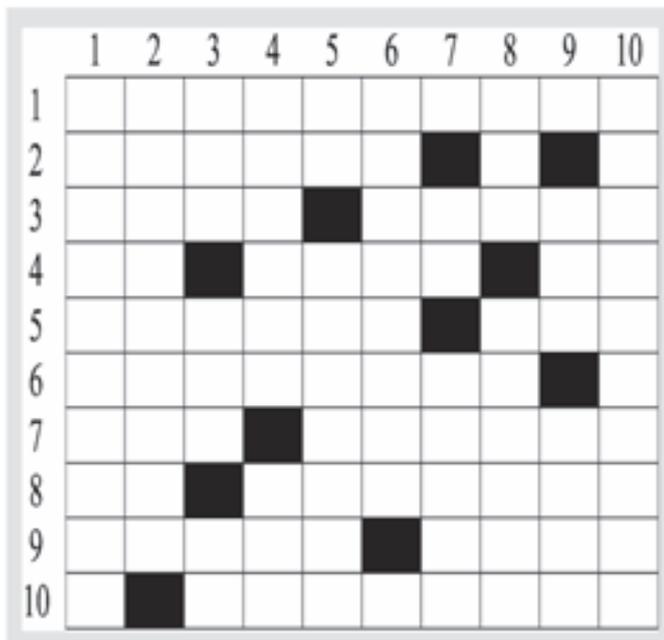
**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**2017**  
www.ojd.ma

## Mots croisés



## HORIZONTALEMENT

- 1- Malade psychique
- 2- Biens
- 3- Bicyclette - N'a plus
- 4- Renvoi - Deux font tacot
- 5- Suspendant - Oreille anglaise
- 6- Affaiblis
- 7- Bec de labo - Demeurai
- 8- Personnel - Sûr
- 9- Bon - Etat d'Europe
- 10- Retirés

## VERTICALEMENT

- 1- Marin
- 2- Fait
- 3- Affaire d'ailes... ou de doigts... - Portion - Renvoi
- 4- Rire sous cape - Solution
- 5- Métal - Portes
- 6- Livre de prières
- 7- Font le vif - Estoniens
- 8- Contribution - Portait en justice
- 9- Se rendra - Surface
- 10- Décimés

## Solution mots croisés d'hier



## Grilles de sudoku

## Facile

5	1			4	2			8
				8	9			1
	8				4			
1	9				7	6		3
6		8	3		4	5		1
4		5	9				7	2
		1					3	
	2		4	7				
9			1	3			8	4

## Moyen

	4				8	1		
7	6	3					9	
							7	5
			5	2				9
5	8		9	7		2	1	
2		1	6					
6	2							
	9					6	5	3
		8	6				4	

## Difficile

3	2		6					
1	5		2				7	
		9			8			
			8	1	7			
	4						8	
		7	5	3				
			6		4			
	6			4		1	8	
			5	3	7			

## Expert

7	4			8	3			
2		5						
		1	9					
9				6		7	1	
		4				8		
6	7	2						9
					9	1		
						5	8	
			1	4			9	2

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.  
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

## Facile

8	9	5	4	1	3	2	6	7
7	4	6	2	9	8	1	3	5
1	3	2	5	6	7	8	4	9
9	6	8	3	7	1	5	2	4
5	2	3	8	4	9	6	7	1
4	1	7	6	2	5	3	9	8
6	7	4	1	8	2	9	5	3
3	8	9	7	5	6	4	1	2
2	5	1	9	3	4	7	8	6

## Moyen

7	4	2	8	9	1	5	6	3
8	9	5	3	7	6	4	2	1
6	1	3	5	4	2	7	9	8
1	5	6	4	3	9	8	7	2
2	3	8	7	1	5	6	4	9
4	7	9	6	2	8	1	3	5
9	8	7	2	5	4	3	1	6
3	6	1	9	8	7	2	5	4
5	2	4	1	6	3	9	8	7

## Difficile

2	4	5	8	3	1	7	9	6
7	8	3	9	4	6	5	2	1
6	9	1	5	7	2	8	4	3
9	3	4	7	2	5	6	1	8
1	7	6	4	8	9	2	3	5
8	5	2	6	1	3	9	7	4
3	6	9	1	5	7	4	8	2
5	2	8	3	9	4	1	6	7
4	1	7	2	6	8	3	5	9

## Expert

7	2	1	9	4	3	8	6	5
3	5	9	1	6	8	7	4	2
4	6	8	7	5	2	3	1	9
9	3	7	4	8	1	5	2	6
6	8	2	5	7	9	4	3	1
5	1	4	2	3	6	9	7	8
2	7	5	6	9	4	1	8	3
8	9	6	3	1	7	2	5	4
1	4	3	8	2	5	6	9	7

## Le DG de l'ONEE plaide pour plus d'innovation face aux défis de l'eau et de l'énergie

Le directeur général de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE), Tarik Hamane, a souligné, mardi à Rabat, l'importance d'intensifier l'ouverture de l'Office à l'innovation pour relever les défis actuels et futurs liés à l'eau et à l'énergie, ainsi qu'à accélérer la transition vers des modèles durables et résilients grâce à des partenariats internationaux stratégiques.

Intervenant lors de l'ouverture d'un atelier technique, organisé en partenariat avec l'ambassade des Etats-Unis à Rabat sur les avancées en matière de dessalement (2-6 décembre), M. Hamane a mis en exergue le rôle central de l'Office dans la concrétisation des objectifs stratégiques du Maroc en matière de gestion des ressources en eau et en énergie, conformément aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Il a relevé que le Maroc adopte de plus en plus des solutions basées sur les ressources en eau non conventionnelles, notamment le dessalement de l'eau de mer, en réponse à la demande croissante en eau et à la raréfaction des ressources naturelles due aux effets du changement climatique.

Le programme de dessalement en cours permettra de porter la capacité de dessalement actuelle, qui est d'environ 270 millions de m<sup>3</sup> par an, produite à travers 16 stations de dessalement, à près de 2.100 millions de m<sup>3</sup> par an à l'horizon 2030 dont près de 1.200 millions de m<sup>3</sup> par an destinés à l'eau potable, ce qui permettra de porter la part de l'alimentation en eau potable assurée par le dessalement de l'eau de mer à 55% contre seulement 10% actuellement, a-t-il expliqué.

Les experts américains en gestion durable des ressources en eau, Rick Warner et Val Frenkel, ont présenté des exposés de haut niveau sur les solutions innovantes pour la gestion des ressources en eau en situation de pénurie. Ils ont également abordé les dernières avancées technologiques, économiques et institutionnelles dans le domaine du dessalement de l'eau.

Les deux experts ont mis en lumière les défis majeurs auxquels font face les projets de dessalement de l'eau de mer à l'échelle mondiale, notamment le déficit en investissements, le financement de l'innovation, les exigences continues en matière de maintenance des infrastructures, ainsi que le délai nécessaire pour l'installation et l'exploitation de nouvelles technologies.

Ils ont par ailleurs présenté les principales leçons tirées de l'expérience américaine en gestion durable des ressources en eau, axées sur l'amélioration des performances et la réduction des coûts de production, tout en saluant le Plan marocain de l'eau, le qualifiant de modèle rare à l'échelle mondiale pour sa capacité à développer une vision nationale pour répondre au stress hydrique.

En ce qui concerne les solutions, ils ont suggéré de renforcer les partenariats public-privé, de passer de la gestion de crise à l'action et de développer des infrastructures qui contribuent à la conservation et au recyclage de l'eau.

## Gestion durable des ressources en eau

# L'ONEE et les Etats-Unis explorent les dernières avancées dans le domaine du dessalement



Le directeur général de l'Office national de l'électricité et de l'eau Potable (ONEE), Tarik Hamane, et l'ambassadeur des Etats-Unis auprès du Royaume du Maroc, Puneet Talwar, ont présidé, mardi à Rabat, la session inaugurale d'un atelier technique intitulé "Dessalement: derniers développements et perspectives".

Organisé dans le cadre de la coopération entre l'ONEE et l'ambassade des Etats-Unis au Maroc, cet événement a été marqué par les présentations de haut niveau de deux experts américains renommés dans le domaine de la gestion durable des ressources en eau, et a rassemblé une centaine de participants marocains et étrangers spécialisés dans le secteur de l'eau, souligne un communiqué de l'ONEE.

Dans son allocution d'ouverture, M. Hamane a mis l'accent sur le rôle central de l'ONEE dans la réalisation des objectifs stratégiques du Maroc en matière de gestion des ressources hydriques et énergétiques, conformément aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste.

A ce propos, il a rappelé qu'en raison de l'augmentation de la demande et de la diminution des apports naturels d'eau, exacerbée par les changements climatiques, le Maroc se tourne de plus en plus vers les ressources en eau non conventionnelles comme le dessalement de l'eau de mer, rapporte la MAP.

Le programme de dessalement en cours permettra de porter la capacité de dessalement actuelle qui est d'environ 270 millions de m<sup>3</sup> par an, produite à travers 16 stations de dessalement, à près de 2.100 millions de m<sup>3</sup> par an à l'horizon 2030 dont près de 1.200 millions de m<sup>3</sup> par an destinés à l'eau potable, ce qui permettra de porter la part de l'alimentation en eau

potable assurée par le dessalement de l'eau de mer à 55% contre seulement 10% actuellement, a-t-il expliqué.

De même, il a fait savoir que l'ONEE capitalise sur son expertise de plus de 47 ans dans le domaine du dessalement et dispose actuellement de 12 stations de dessalement de l'eau de mer d'une capacité de production d'eau potable de plus de 85 millions de m<sup>3</sup> par an, notant que cette capacité sera augmentée d'environ 940 millions de m<sup>3</sup> par an à l'horizon 2030 dont près de 800 millions de m<sup>3</sup> par an destinés à l'eau potable à travers 9 nouvelles stations de dessalement dont 2 sont en cours de réalisation (stations de Casablanca et de Sidi Ifni).

Selon M. Hamane, l'ONEE se doit d'innover pour relever les défis actuels et futurs de l'eau et de l'énergie, et accélérer la transition vers des modèles plus durables et résilients, appelant au développement de collaborations stratégiques avec des partenaires internationaux pour partager les dernières avancées technologiques en la matière, d'où l'intérêt de cet atelier animé par des experts américains de renommée internationale qui traitera des thématiques importantes liées au dessalement, notamment la réduction des coûts de production et le couplage aux énergies renouvelables.

De son côté, M. Talwar a précisé que les Etats-Unis sont fiers de collaborer avec le Maroc sur des solutions innovantes pour la gestion des ressources en eau, notamment dans le domaine du dessalement, notant que ce partenariat reflète l'engagement commun des deux pays en faveur du développement durable et de la lutte contre les défis posés par le changement climatique.

Cet atelier est une occasion non seulement de partage des technologies de

pointe, mais également de renforcement des liens entre les Etats-Unis et le Maroc pour soutenir la résilience et garantir un avenir avec des ressources en eau suffisantes, a-t-il ajouté.

Lors de cette session inaugurale, Rick Warner, expert dans la croissance stratégique du secteur de l'eau, a apporté des éclairages sur les nouvelles solutions innovantes pour la gestion des ressources en eau dans une situation de pénurie. Tandis que Dr. Val Frenkel, expert dans le dessalement, a mis l'accent sur les dernières innovations technologiques, économiques et institutionnelles dans le dessalement de l'eau, tout en partageant l'expérience des Etats-Unis, vu que certains Etats vivent une situation semblable au Maroc, outre les enseignements tirés en matière de performance et d'optimisation des coûts.

En marge de cet atelier, les participants ont effectué une visite à la station de traitement d'eau potable de Bouregreg et au laboratoire central de l'ONEE, qui a permis de mettre en lumière les efforts déployés par l'Office en matière d'approvisionnement en eau potable dans le Royaume.

Organisé du 02 au 06 décembre à l'ONEE, cet atelier d'échange international constitue une opportunité précieuse pour s'enquérir de l'expertise américaine en matière de gestion durable des ressources hydriques, avec un accent particulier sur des thématiques stratégiques, telles que le couplage du dessalement avec les énergies renouvelables, dont l'ONEE est précurseur à l'échelle mondiale, la réduction des coûts de production, la prise directe de l'eau brute, son exploitation et sa maintenance. L'événement permettra également d'explorer des solutions novatrices, comme la reminéralisation à l'aide de filtres à calcite, conclut le communiqué.

## Le président de la BAD salue le leadership de SM le Roi en faveur de la promotion des investissements privés en Afrique

Le président de la Banque africaine de développement (BAD), Akinwumi Adesina, a salué, mercredi à Rabat, le leadership et l'engagement de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en faveur de la promotion des investissements privés en Afrique.

"Je salue le leadership, la passion, le dynamisme et l'engagement de Sa Majesté le Roi pour la promotion des investissements du secteur privé en Afrique", a dit M. Adesina lors de l'ouverture de la 5e édition de l'Africa Investment Forum (AIF).

Par ailleurs, il a relevé l'importance de mettre en place des programmes favorisant la bancarisation des capitaux privés, pour accélérer le développement du continent, notant que ces initiatives permettront de mobiliser et de déployer efficacement les fonds disponibles afin de saisir les nombreuses opportunités qu'offre le continent.

Et de souligner que les transformations en Afrique doivent s'articuler autour des populations, avec un accent particulier sur la bancarisation, tout en favorisant une dynamique collective pour faciliter et renforcer les investissements à travers le continent.

L'Afrique constitue une "opportunité unique d'investissement", avec une population qui devrait dou-

bler d'ici 2050 à 2,4 milliards d'habitants, une demande en logement estimée à 1,4 milliard d'euros et des opportunités annuelles d'investissements en infrastructures atteignant 170 milliards de dollars, a fait remarquer le président de la BAD.

S'appuyant sur une étude menée auprès des gestionnaires d'actifs, il a noté que 85% d'entre eux anticipent une augmentation des allocations de capitaux privés, tandis que 52% estiment que le capital privé africain deviendra plus attractif.

Placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le forum a été marqué par la présence du Conseiller de Sa Majesté et Président honoraire de la BAD, Omar Kabbaj, et de la ministre de l'Economie et des Finances, Nadia Fettah, lors de la séance d'ouverture.

L'AIF 2024, tenu sous le thème "Tirer parti de partenariats innovants pour passer à l'échelle supérieure", se positionne comme plateforme incontournable en ouvrant la voie à des investissements stratégiques soutenant la transformation économique de l'Afrique et en fournissant un accès direct à des opportunités de transactions à travers le continent.



## Agro-industrie : Une délégation américaine visite l'IFIM et l'IFMBP

Une délégation américaine de haut niveau a visité, mardi à Casablanca, l'Institut de formation de l'industrie meunière (IFIM) et l'Institut de formation en minoterie, boulangerie et pâtisserie (IFMBP), dans le cadre de la toute première mission commerciale du Département de l'Agriculture américain (USDA) dans le secteur de l'agro-industrie au Maroc.

La visite de cette délégation, qui est conduite par Daniel Whitley, administrateur du Foreign Agricultural Service au sein du Département de l'Agriculture américain, et Doug McKalip, négociateur agricole en chef des Etats-Unis, a permis aux responsables américains d'échanger avec le personnel et les étudiants de l'IFIM et de l'IFMBP sur les avancées réalisées en matière de formation et de recherche, tout en découvrant leur expertise et savoir-faire.

Dans une déclaration à la presse, M. Whitley a affirmé que cette mission offre une opportunité cruciale aux entreprises agroalimentaires américaines de pénétrer le marché dynamique marocain et de tirer parti de sa position stratégique pour un accès plus large à l'Afrique, rapporte la MAP.

Il a, parallèlement, salué l'impact significatif de l'IFIM, symbole d'un partenariat fructueux de plus de trois décennies entre le Maroc et les Etats-Unis grâce au soutien

de U.S. Wheat Associates, ajoutant que cet établissement a formé un large nombre de diplômés diffusant leur expertise à l'échelle nationale et internationale.

M. Whitley a aussi évoqué les créations innovantes des étudiants, lesquelles illustrent l'excellence et la qualité de la formation dispensée.

De son côté, le président de la Fédération nationale de

la minoterie (FNM), Abdelkader Alaoui, a souligné que cette visite témoigne du partenariat solide entre le Maroc et les Etats-Unis, mettant l'accent sur l'innovation, la durabilité et l'inclusion dans l'agriculture.

L'IFIM et l'IFMBP, a-t-il soutenu, jouent un rôle majeur dans la formation des professionnels du secteur, contribuant ainsi au dévelop-

pement de l'industrie meunière au Maroc et en Afrique.

Cette mission commerciale, qui est la plus grande de ce type jamais organisée en Afrique, se poursuit jusqu'au 5 décembre, avec pour objectif de renforcer les liens commerciaux, d'ouvrir de nouveaux marchés et d'étendre les partenariats existants entre les Etats-Unis, le Maroc et l'Afrique de l'Ouest.



La délégation américaine, composée de 26 entreprises agroalimentaires, de 21 dirigeants de coopératives et de 14 représentants du USDA, rencontrera des acheteurs marocains et ouest-africains pour explorer les dernières tendances en matière de consommation alimentaire, évaluer la demande du marché et accroître l'accès aux principaux marchés régionaux.

Ladite mission souligne l'engagement des Etats-Unis à faire progresser les exportations agricoles et à favoriser les relations commerciales à long terme dans la région. Tout au long de la visite, les représentants des entreprises et des institutions américaines participeront à des réunions B2B avec des acheteurs potentiels du Maroc et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, notamment la Côte d'Ivoire, la Gambie et le Sénégal.

Ils rencontreront des responsables du ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, de la Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural (COMADER), de l'IFIM et du Zoopole. Ils participeront également à des tables rondes avec des femmes leaders du secteur agricole et avec des Marocains ayant participé à des programmes de bourses de l'USDA.



# Le FIFM célèbre le cinéma universel et rend hommage aux légendes

## Art & culture

La 21<sup>e</sup> édition du Festival international du film de Marrakech a déployé un somptueux éventail de récits, d'hommages et de réflexions artistiques. Ce rendez-vous incontournable de la scène cinématographique internationale a permis de mettre en lumière des œuvres bouleversantes et des figures emblématiques, en mêlant profondeur narrative, hommage posthume et exploration poétique des émotions humaines.

La réalisatrice argentine Silvina Schnicer a marqué cette édition avec son long-métrage *The Cottage* (La Quinta), une plongée troublante au cœur des relations familiales et des non-dits. Ce film, projeté dans le cadre de la compétition officielle, explore la quête de quiétude d'une famille face à des mystères inquiétants. À travers une mise en scène maîtrisée, Schnicer manipule subtilement le hors-champ et les silences, instaurant une tension palpable où l'apparence du bonheur familial est mise à rude épreuve.

Cette œuvre, d'une rare intensité, interroge les fragilités humaines et les peurs enfouies, tout en dévoilant la force évocatrice des espaces confinés. Le jeu des acteurs, allié à une direction artistique immersive, projette le spectateur dans une ambiance oppressante qui résonne bien au-delà de l'écran.

Le réalisateur marocain Daoud Aoulad-Syad a, pour sa part, transporté les spectateurs dans les vastes étendues désertiques d'Assa avec son film *Le Lac Bleu*. Ce long-métrage, projeté dans la section Panorama du cinéma marocain, incarne une ode au désert et à ses mystères. À travers le voyage initiatique de Youssef, un jeune



orphelin non-voyant, le réalisateur questionne la perception sensorielle et la capacité du cœur à transcender les limites imposées par les sens.

La photographie saisissante d'Ali Benjelloun et le design sonore méticuleux de Sara Kadouri transforment le désert en un personnage à part entière, amplifiant l'impact poétique du film. Fidèle à son esthétique minimaliste, Aoulad-Syad fait de la nature un miroir de l'âme humaine, où la quête d'un lac légendaire devient un prétexte pour sonder la condition humaine et l'émerveillement face à l'inconnu.

### Vibrant hommage à une légende du cinéma marocain

Le Festival a également été marqué par une cérémonie émouvante en hommage à feu Naïma Elmcherqui, une icône du cinéma marocain disparue en octobre dernier. Cette soirée, riche en témoignages poignants, a célébré l'héritage d'une femme passionnée et engagée, dont le talent a traversé les frontières et les époques.

Au Palais des Congrès, en présence de personnalités du cinéma et des proches de l'actrice, l'Étoile d'Or du Fes-

tival a été remise à sa fille, Yasmine Khayat, qui a exprimé sa profonde gratitude envers Sa Majesté le Roi Mohammed VI et Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid. Les éloges des artistes et réalisateurs présents ont rappelé la générosité, l'humilité et l'influence inégalées de Naïma Elmcherqui dans le paysage culturel marocain.

La projection du film *L'Automne* des pompiers de Mohamed Mouftakir, dans lequel elle avait brillé, a ajouté une touche symbolique à cet hommage, confirmant que sa mémoire demeure vivante dans le cœur des cinéphiles.

### Célébration de la diversité et de l'universalité du cinéma

En réunissant des œuvres aussi variées que *The Cottage* et *Le Lac Bleu*, le Festival international du film de Marrakech démontre son rôle crucial dans le rayonnement de la culture cinématographique. Avec une compétition officielle regroupant 14 longs-métrages, cet événement offre une plateforme unique pour des cinéastes émergents et confirmés, tout en soulignant l'importance des récits universels dans un monde en quête d'émotions partagées.

De la profondeur psychologique des drames familiaux à la poésie visuelle des déserts marocains, en passant par l'hommage à des figures légendaires, cette édition incarne la richesse et la diversité du septième art. Marrakech, véritable carrefour des cultures et des imaginaires, s'impose une fois de plus comme un temple du cinéma, où chaque projection résonne comme une invitation à rêver, à réfléchir et à se souvenir.

## Sean Penn salue l'excellence marocaine

Le FIFM, rendez-vous incontournable des amateurs du septième art, a une fois encore confirmé son statut d'événement de premier plan. La 21<sup>e</sup> édition, qui illumine actuellement la cité ocre, a été le théâtre de réflexions profondes sur l'évolution du cinéma mondial, portées par des voix prestigieuses telles que celle de Sean Penn.

Lors d'une conférence de presse empreinte de sincérité et de passion, le réalisateur et acteur américain a rendu un hommage appuyé à cette manifestation. «Le Festival international du film de Marrakech s'est imposé parmi les plus prestigieux rendez-vous cinématographiques à l'échelle mondiale», a-t-il affirmé. Ces mots, lourds de sens, traduisent non seulement la reconnaissance d'un géant de l'industrie mais aussi la place croissante qu'occupe le Maroc sur l'échiquier culturel international.

Le succès du Festival, selon

Sean Penn, repose en grande partie sur la qualité des films présentés, qui témoignent de l'envergure de l'événement. À travers cette diversité d'œuvres, Marrakech est devenue une véritable plateforme de dialogue entre les cultures, où la créativité se conjugue à l'audace.

L'hommage rendu à Sean Penn, marqué par l'emblématique remise de l'Étoile d'Or par l'actrice italienne Valeria Golino, souligne également l'importance des figures tutélaires dans l'industrie cinématographique. En retraçant les moments clés de sa carrière, riche en performances légendaires comme dans *Mystic River* ou *Harvey Milk*, l'acteur a rappelé que le cinéma n'est pas qu'un art visuel, mais un puissant moyen d'explorer la condition humaine.

L'édition actuelle a également été marquée par des éloges pour le cinéma marocain, notamment le documentaire *La Mère* de tous les mensonges d'Asmae El Moudir, lauréate de l'Étoile d'Or en 2022.

Qualifié de « remarquable » par Penn, ce film incarne l'évolution du cinéma national, capable de rivaliser avec les plus grandes productions internationales. Il illustre aussi l'engagement du Festival à promouvoir des talents locaux et à offrir une tribune à des voix uniques et puissantes.

Cependant, tout n'est pas lumière sous les projecteurs. Sean Penn a également abordé les défis auxquels est confrontée l'industrie, notamment l'impact des plateformes de streaming. Si celles-ci ont démocratisé l'accès aux films, elles ont réduit la présence des œuvres étrangères dans les salles américaines, privant le public d'expériences immersives et collectives essentielles à l'appréciation du cinéma. Dans une leçon d'humilité, Sean Penn a partagé une réflexion sur sa carrière : «La meilleure leçon que j'ai apprise, c'est de ne jamais cesser d'apprendre». Ces mots résonnent comme un appel à l'audace et à la remise en question,



valeurs qui définissent non seulement son parcours mais aussi l'esprit du Festival.

Organisé avec une rigueur irréprochable, le Festival international du film de Marrakech n'est pas qu'un événement : c'est un hommage à la magie du cinéma et à son pouvoir de rassembler. Pour Sean

Penn, comme pour des milliers de cinéphiles, la destination Maroc est une découverte enrichissante. Marrakech, avec ses décors envoûtants et son hospitalité légendaire, s'impose comme le théâtre idéal pour célébrer le cinéma dans toute sa splendeur.

Marrakech Mehdi Ouassat

## Festival Zamane

## Les musiques traditionnelles enchantent la vallée du Drâa

La richesse et la diversité des styles musicaux traditionnels de la vallée du Drâa ont été mises à l'honneur à l'occasion de la troisième édition du Festival Zamane tenue du 29 novembre au 1er décembre à M'hamid El Ghizlane (province de Zagora).

Cette manifestation artistique ayant rassemblé plus de 200 artistes locaux, nationaux et internationaux, a été organisée par l'Association Joudour Sahara, avec le soutien de l'Office national marocain du tourisme, du Conseil provincial de Zagora, du Conseil régional de Drâa-Tafilalet et du Fonds arabe pour les arts et la culture et en partenariat avec des événements de renommée internationale, notamment Playing for Change, Sahara Roots, et le

Festival Visa for Music.

Placé sous le thème "L'histoire vivante du chameau et de la caravane", cet événement a été marqué par la participation de groupes locaux, tels qu'Ahidous, Rokba, Aklal, Aklal, Chamra, en sus d'autres groupes musicaux du Ghana et du Mali.

Selon le directeur du festival, Halim Sbahi, le choix du dramaturge en tant que thème pour cette édition est en lien avec la proclamation de 2024 comme Année internationale des camélidés par la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).

Dans une déclaration à la MAP, il a souligné l'importance de cette reconnaissance mondiale vu le rôle vital des dromadaires

dans les zones sahariennes, étant donné qu'ils représentent un symbole du patrimoine local et incarnent la résilience de la population du désert face aux défis environnementaux et au changement climatique.

Il a, par ailleurs, mis l'accent sur le rôle de ce rendez-vous artistique qui entend renforcer les échanges culturels et la cohésion sociale entre les pays du Sud, en invitant des groupes traditionnels et des figures de l'art et de la culture issues de plusieurs pays africains dont l'Ouganda, le Ghana, le Niger, le Mali et la Mauritanie afin de promouvoir les valeurs de tolérance et de solidarité sur le continent africain.

L'événement a été marqué par l'organisation d'une résidence artistique en coopération avec «Playing for Change», qui a accueilli des musiciens et des danseurs locaux, en plus de musiciens internationaux du Mali, d'Italie, des Etats-Unis et d'Australie dans un cadre d'échange culturel dans le but de développer des projets visant la célébration de la diversité culturelle dans la vallée du Drâa.

Le festival, en collaboration avec la Coalition marocaine pour la justice climatique, a également proposé des rencontres autour des défis environnementaux dans la région avec la participation d'un aréopage d'experts, de spécialistes et d'acteurs de la société civile.

## Funérailles de l'acteur feu Mustapha Zaari



Les funérailles du comédien marocain Mustapha Zaari, qui s'est éteint à l'âge de 86 ans, ont eu lieu mardi à Casablanca. Après les prières d'Ad-Dohr et du mort à la mosquée Achouhada, la dépouille du défunt a été inhumée au cimetière Achouhada, dans une atmosphère empreinte d'émotion.

Les obsèques se sont déroulées en présence notamment des membres de la famille du défunt, de ses proches et amis, ainsi que de plusieurs artistes et professionnels des médias qui ont accompagné le défunt à sa dernière demeure.

Dans des témoignages recueillis par la MAP à cette occasion, les proches, amis et collègues du regretté ont exprimé leur tristesse face à la perte d'une figure emblématique du théâtre marocain, qui a marqué de son empreinte toute la scène artistique nationale.

Ils ont notamment rappelé les qualités humaines du défunt, un artiste qui a excellé au théâtre comme au cinéma et à la télévision, avec un penchant prononcé vers l'humour et la comédie. Sur ce registre, il a notamment brillé aux côtés de son regretté collègue Mustapha Dassoukine.

Mustapha Zaari appartenait à la génération des pionniers du théâtre marocain. Élève des maîtres du théâtre national, feu Tayeb Saddiki et Abderrahim Chanaoui, il avait commencé sa carrière dans les années 1960, gagnant rapidement l'affection du public. Il était devenu par la suite l'une des figures incontournables de l'écran marocain, tant à la télévision qu'au cinéma.

Le défunt avait collaboré avec de grands noms du théâtre marocain et joué ses premiers rôles au cinéma en 1973 dans le film "Silence, sens interdit" réalisé par Abdellah Mesbahi.

Parmi ses œuvres théâtrales figurent "Bent Zaz



## "Nabyl Lahlou raconte Nabyl Lahlou"

## Une ode à la vie et à la création

Le Théâtre national Mohammed V de Rabat a accueilli, lundi, le nouveau spectacle de Nabyl Lahlou, intitulé "Nabyl Lahlou raconte Nabyl Lahlou", une ode à la vie et à la création.

Le réalisateur marocain, auteur de nombreuses œuvres au court de sa longue carrière, dont "Ophélie n'est pas morte" (1969), "Asseyez-vous sur les cadavres" (1975) et "Komany" (1989) s'est illustré une nouvelle fois, du haut de ses 79 ans, avec cette nouvelle pièce théâtrale où le dramaturge retrace les différentes étapes de sa vie.

La pièce, une production de la compagnie de théâtre Nabyl Lahlou, de Maria Kenzi Lahlou et Reda Zniber, plonge profondément dans la mémoire personnelle, explorant des souvenirs liés à l'enfance, la famille et des moments marquants de la vie de Nabyl

Lahlou, qui sert de narrateur à sa propre existence.

Au fil du récit, le texte se transforme en critique sociale, où le réalisateur témoigne de son sentiment d'injustice et d'impuissance à travers anecdotes et métaphores retraçant sa jeunesse au sein de la ville de Fès.

La pièce, adopte une structure narrative poétique, combinant souvenirs de la vie quotidienne et réflexions philosophiques et politiques.

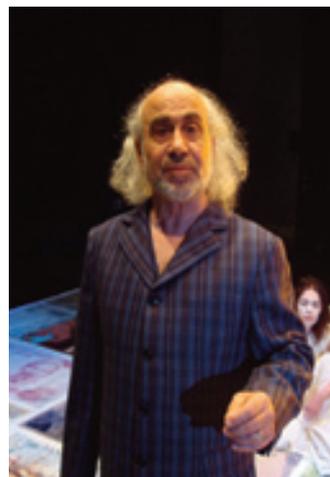
Dans une déclaration à la MAP, Nabyl Lahlou a livré un témoignage empreint de gratitude et de regret, rappelant ses six décennies d'engagement pour le théâtre marocain.

"J'ai consacré 60 ans à faire émerger un théâtre digne du public marocain", a-t-il déclaré, tout en affirmant ne pas avoir encore réalisé une œuvre théâtrale

dont il puisse être "pleinement fier".

Le metteur en scène marocain a souligné les défis auxquels il a dû faire face tout au long de sa carrière, évoquant notamment le manque de ressources financières qui a entravé ses ambitions. "Je n'ai jamais eu les moyens à la hauteur de ce que j'espérais", a-t-il confié, tout en insistant sur le fait que ces obstacles ne l'ont pas empêché de tracer sa voie avec passion.

Nabyl Lahlou a également profité de l'occasion pour évoquer l'importance de l'héritage dans le domaine artistique. Il a salué les nombreuses personnes qui ont marqué son parcours, qu'il s'agisse de collaborateurs ou de figures inspirantes, avant d'ajouter que la culture et le théâtre sont des leviers essentiels pour façonner une société consciente et ambitieuse.



## Sixième Chapitre

Ernest IV portait un frac à la mode arrivant de Paris ; on lui envoyait tous les mois de cette ville, qu'il abhorrait, un frac, une redingote et un chapeau. Mais, par un bizarre mélange de costumes, le jour où la duchesse fut reçue il avait pris une culotte rouge, des bas de soie et des souliers fort couverts, dont on peut trouver les modèles dans les portraits de Joseph II.

Il reçut madame Sanseverina avec grâce ; il lui dit des choses spirituelles et fines ; mais elle remarqua fort bien qu'il n'y avait pas excès dans la bonne réception.

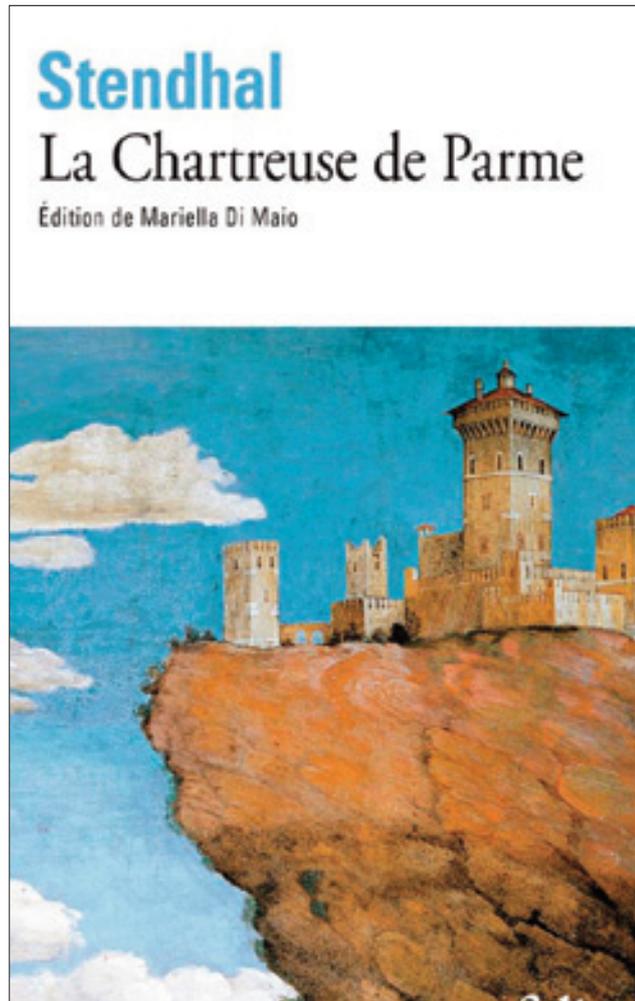
- Savez-vous pourquoi ? lui dit le comte Mosca au retour de l'audience, c'est que Milan est une ville plus grande et plus belle que Parme. Il eût craint, en vous faisant l'accueil auquel je m'attendais et qu'il m'avait fait espérer, d'avoir l'air d'un provincial en extase devant les grâces d'une belle dame arrivant de la capitale. Sans doute aussi il est encore contrarié d'une particularité que je n'ose vous dire ; le prince ne voit à sa cour aucune femme qui puisse vous le disputer en beauté.

Tel a été hier soir, à son petit coucher, l'unique sujet de son entretien avec Pernice, son premier valet de chambre, qui a des bontés pour moi. Je prévois une petite révolution dans l'étiquette ; mon plus grand ennemi à cette cour est un sot qu'on appelle le général Fabio Conti. Figurez-vous un original qui a été à la guerre un jour peut-être en sa vie, et qui part de la pour imiter la tenue de Frédéric le Grand. De plus, il tient aussi à reproduire l'affabilité noble du général Lafayette, et cela parce qu'il est ici le chef du parti libéral (Dieu sait quels libéraux !).

- Je connais le Fabio Conti, dit la duchesse ; j'en ai eu la vision près de Côme ; il se disputait avec la gendarmerie. Elle raconta la petite aventure dont le lecteur se souvient peut-être.

- Vous saurez un jour, madame, si votre esprit parvient jamais à se pénétrer des profondeurs de notre étiquette, que les demoiselles ne paraissent à la cour qu'après leur mariage. Eh bien, le prince a pour la supériorité de sa ville de Parme sur toutes les autres un patriotisme tellement brûlant, que je parierais qu'il va trouver un moyen de se faire présenter la petite Clélia Conti, fille de notre Lafayette. Elle est ma foi charmante, et passait encore, il y a huit jours, pour la plus belle personne des états du prince.

Je ne sais, continua le comte, si les horreurs que les ennemis du souverain ont publiées sur ton compte sont arrivées jusqu'au château de Grianta ; on en a fait un monstre, un ogre. Le fait est qu'Ernest IV avait tout plein de bonnes petites vertus, et l'on peut ajouter que, s'il eût été invulnérable comme Achille, il eût continué à être le modèle des potentats. Mais dans un moment d'ennui et de colère, et aussi un peu pour imiter Louis XIV faisant couper la tête à je ne sais quel héros de la Fronde que l'on découvrit vivant tranquillement et insolamment dans une terre à côté de Versailles, cinquante ans après la Fronde, Ernest IV a fait pendre un jour deux libéraux. Il paraît que ces imprudents se réunissaient à jour fixe pour dire du mal du prince et adresser au ciel des vœux ardents, afin que la peste pût venir à Parme, et les délivrer du tyran. Le mot tyran a été prouvé. Rassi appela cela conspirer ; il les fit condamner à mort, et l'exécution de l'un



d'eux, le comte L... fut atroce. Ceci se passait avant moi. Depuis ce moment fatal, ajouta le comte en baissant la voix, le prince est sujet à des accès de peur indignes d'un homme, mais qui sont la source unique de la faveur dont je jouis. Sans la peur souveraine, j'aurais un genre de mérite trop brusque, trop âpre pour cette cour, où l'imbécile foisonne. Croiriez-vous que le prince regarde sous les lits de son appartement avant de se coucher, et dépense un million, ce qui à Parme est comme quatre millions à Milan, pour avoir une bonne police, et vous voyez devant vous, madame la duchesse, le chef de cette police terrible. Par la police, c'est-à-dire par la peur, je suis devenu ministre de la guerre et des finances ; et comme le ministre de l'intérieur est mon chef nominal, en tant qu'il a la police dans ses attributions, j'ai fait donner ce portefeuille au comte Zurla-Contarini, un imbécile bourreau de travail, qui se donne le plaisir d'écrire quatre-vingts lettres chaque jour. Je viens d'en recevoir une ce matin sur laquelle le comte Zurla-Contarini a eu la satisfaction d'écrire de sa propre main le no 20.715.

La duchesse Sanseverina fut présentée à la triste princesse de Parme Clara-Paolina, qui, parce que son mari avait une maîtresse (une assez jolie femme, la marquise Balbi), se croyait la plus malheureuse personne de l'univers, ce qui l'en avait rendue peut-être la plus ennuyeuse. La duchesse trouva une femme fort grande et fort maigre, qui n'avait pas trente-six ans et en paraissait cinquante. Une figure régulière et noble eût pu passer

pour belle, quoique un peu déparée par de gros yeux ronds qui n'y voyaient guère, si la princesse ne se fût pas abandonnée elle-même. Elle reçut la duchesse avec une timidité si marquée, que quelques courtisans ennemis du comte Mosca osèrent dire que la princesse avait l'air de la femme qu'on présente, et la duchesse de la souveraine. La duchesse, surprise et presque déconcertée, ne savait où trouver des termes pour se mettre à une place inférieure à celle que la princesse se donnait à elle-même. Pour rendre quelque sang-froid à cette pauvre princesse, qui au fond ne manquait pas d'esprit, la duchesse ne trouva rien de mieux que d'entamer et de faire durer une longue dissertation sur la botanique. La princesse était réellement savante en ce genre ; elle avait de fort belles serres avec force plantes des tropiques. La duchesse, en cherchant tout simplement à se tirer d'embarras, fit à jamais la conquête de la princesse Clara-Paolina, qui, de timide et d'interdit qu'elle avait été au commencement de l'audience, se trouva vers la fin tellement à son aise, que, contre toutes les règles de l'étiquette, cette première audience ne dura pas moins de cinq quarts d'heure. Le lendemain, la duchesse fit acheter des plantes exotiques, et se porta pour grand amateur de botanique.

La princesse passait sa vie avec le vénérable père Landriani, archevêque de Parme, homme de science, homme d'esprit même, et parfaitement honnête homme, mais qui offrait un singulier spectacle quand il était assis

dans sa chaise de velours croamoisi (c'était le droit de sa place), vis-à-vis le fauteuil de la princesse, entourée de ses dames d'honneur et de ses deux dames pour accompagner. Le vieux prêtre en longs cheveux blancs était encore plus timide, s'il se peut, que la princesse ; ils se voyaient tous les jours, et toutes les audiences commençaient par un silence d'un gros quart d'heure. C'est au point que la comtesse Alvizi, une des dames pour accompagner, était devenue une sorte de favorite, parce qu'elle avait l'art de les encourager à se parler et de les faire rompre le silence.

Pour terminer le cours de ses présentations, la duchesse fut admise chez S. A. S. le prince héréditaire, personnage d'une plus haute taille que son père, et plus timide que sa mère. Il était fort en minéralogie, et avait seize ans. Il rougit excessivement en voyant entrer la duchesse, et fut tellement désorienté, que jamais il ne put inventer un mot à dire à cette belle dame. Il était fort bel homme, et passait sa vie dans les bois un marteau à la main. Au moment où la duchesse se levait pour mettre fin à cette audience silencieuse :

- Mon Dieu ! madame, que vous êtes jolie, s'écria le prince héréditaire, ce qui ne fut pas trouvé de trop mauvais goût par la dame présentée.

La marquise Balbi, jeune femme de vingt-cinq ans, pouvait encore passer pour le plus parfait modèle du joli italien, deux ou trois ans avant l'arrivée de la duchesse Sanseverina à Parme. Maintenant c'étaient toujours les plus beaux yeux du monde et les petites mines les plus gracieuses ; mais, vue de près, sa peau était parsemée d'un nombre infini de petites rides fines, qui faisaient de la marquise comme une jeune vieille. Aperçue à une certaine distance, par exemple au théâtre, dans sa loge, c'était encore une beauté ; et les gens du parterre trouvaient le prince de fort bon goût. Il passait toutes les soirées chez la marquise Balbi, mais souvent sans ouvrir la bouche, et l'ennui où elle voyait le prince avait fait tomber cette pauvre femme dans une maigreur extraordinaire. Elle prétendait à une finesse sans bornes, et toujours souriait avec malice ; elle avait les plus belles dents du monde, et à tout hasard n'ayant guère de sens, elle voulait, par un sourire malin, faire entendre autre chose que ce que disaient ses paroles. Le comte Mosca disait que c'étaient ces sourires continuels, tandis qu'elle baillait intérieurement, qui lui donnaient tant de rides. La Balbi entra dans toutes les affaires, et l'état ne faisait pas un marché de mille francs, sans qu'il y eût un souvenir pour la marquise (c'était le mot honnête à Parme). Le bruit public voulait qu'elle eût placé six millions de francs en Angleterre, mais sa fortune, à la vérité de fraîche date, ne s'élevait pas en réalité à quinze cent mille francs. C'était pour être à l'abri de ses finesses, et pour l'avoir dans sa dépendance, que le comte Mosca s'était fait ministre des finances. La seule passion de la marquise était la peur déguisée en avarice sordide : Je mourrai sur la paille, disait-elle quelquefois au prince que ce propos outrait. La duchesse remarqua que l'antichambre, resplendissante de dorures, du palais de la Balbi, était éclairée par une seule chandelle coulant sur une table de marbre précieux, et les portes de son salon étaient noircies par les doigts des laquais.

(A suivre)

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Wilaya de la Région  
Casablanca-Settat  
Province de Settat  
Cercle de Settat Jnoubia  
Caidat Ouled Bouziri  
Commune Sidi  
Mohammed Ben Rahal  
Avis d'appel d'offres  
ouvert N° 2/2024  
- Affermage du souk  
hebdomadaire -  
Le vendredi 27 décembre  
2024 à onze heures (11:00)  
du Matin, il sera procédé  
au bureau du président de  
la commune Sidi Moham-  
med ben Rahal à l'ouverture  
des plis relatifs à l'Appel  
d'offres ouvert sur  
offres des prix pour l'affer-  
mage du souk hebdoma-

naire Khmiss Sidi Moham-  
med ben Rahal d'une durée  
de trois années à compter  
de la date de l'autorisation  
de l'exploitation jusqu'au  
31/12/2027 avec une aug-  
mentation annuelle spéci-  
fique de 5% du prix de  
location de l'année précé-  
dente.  
Le Cautionnement Provi-  
soire est fixé à la Somme  
de Six Cent Mille (600.000  
.00) dhs.  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré du bureau  
de la régie de recette de la  
commune  
Le contenu ainsi que la pré-  
sentation des dossiers des  
concurrents doivent être  
conformes aux dispositions  
décret N° 2-22-431 relatif

aux marchés publics du 15  
chaabane 1444 (8  
mars 2023).  
Les concurrents peuvent:  
- Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis au bureau  
de la régie de recette de la  
commune.  
- Soit les envoyer par  
courrier recommandé avec  
accusé de réception au Pré-  
sident de la commune.  
- Soit les remettre au pré-  
sident de la commission  
d'appel d'offres au début de  
la séance et avant l'ouver-  
ture des plis.  
\*Dossier administratif:  
Composé par les docu-  
ments prévus par l'Article  
05 du Règlement de  
Consultation.  
Dossier technique:\*

Une note indiquant les  
moyens humains et tech-  
niques du concurrent, le  
lieu la date, la nature et  
l'importance des presta-  
tions qu'il a exécutées ou à

l'exécution desquelles il a  
participé.  
Offres financières compo-  
sant:  
- Acte d'engagement portant  
l'offre proposée.

N.B:  
- Cet avis est considéré  
comme un bon de com-  
mande.  
N° 9392/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION  
SOCIALE  
RÉGION SOUS-MARSA  
DÉLÉGATION PROVINCIALE DE TATA  
CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA



المملكة المغربية  
وزارة الصحة والصحة الاجتماعية  
جهة مرس ماسة  
المنطقة الجنوبية  
المركز الاستشفائي الإقليمي بتاتا

### Avis d'annulation de l'Appel d'Offres Ouvert Simplifié à majoration N°10/2024/CHP/TATA

L'Appel d'Offres Ouvert Simplifié à majoration N°10/2024/CHP/TATA du 09/12/2024 à 09h30 ayant pour objet : L'ACCUEIL, L'ORIENTATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PATIENTS DU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA, a été annulé.

N° 9387/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION  
SOCIALE  
RÉGION SOUS-MARSA  
DÉLÉGATION PROVINCIALE DE TATA  
CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA



المملكة المغربية  
وزارة الصحة والصحة الاجتماعية  
جهة مرس ماسة  
المنطقة الجنوبية  
المركز الاستشفائي الإقليمي بتاتا

### Avis d'annulation de l'Appel d'Offres Ouvert Simplifié à majoration N°11/2024/CHP/TATA (Séance publique)

L'Appel d'Offres Ouvert Simplifié à majoration N°11/2024/CHP/TATA du 09/12/2024 à 10h30, ayant pour objet : PRESTATIONS DE JARDINAGE ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AU NIVEAU DES ESPACES DU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA, a été annulé.

N° 9388/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
Service de Contrôle des Établissements  
et des Salles Sportives  
- SEGMA -



المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية  
والتعليم الأولي والابتدائي  
مصلحة مراقبة المؤسسات  
والتأهيل الرياضية  
- SEGMA -

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° : 02/2024.

Le 17/01/2025 à 10h00, il sera procédé à la direction des affaires générales, sise, Av Ibn Toubert, les Orangers Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : L'ACHAT, INSTALLATION ET MISE EN MARCHÉ DU MATÉRIEL TECHNIQUE POUR L'EQUIPEMENT DE LA PISCINE AL ABDI A EL JADIDA RELEVANT DU SEGMA « SERVICE DE CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES ».

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à : \$0.000,00 DHS(Cinquante Mille dhs)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 3 787 550,00 DHS (Trois millions sept cent sept mille cinq cent cinquante dhs TTC )

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 31,32 et 34 du décret n° : 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement via le portail des marchés publics

Les prospectus demandés à l'article 11 du RC doivent être déposés au bureau de Chef de Service du Contrôle des Établissements et des Salles Sportives sis : au 3ème Etage du Siège des Sports Avenue IBN SINA Agdal Rabat , au plus tard le jour ouvrable précédent la date d'ouverture des plis avant 15 h 00 min., ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

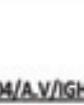
Une visite des lieux sers organisée comme suite :

Lieux	Date
PISCINE AL ABDI BOULEVARD BAGHDAD EL JADIDA,	Le 09/01/2025 à 10H00

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 9391/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE TAROUAÏT  
COMMUNE D'IGHERM



المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
المنطقة الشمالية  
البلدية اقليم تارودانت

### A.O.O.N° : 04/A.V/IGH/2024

Le jeudi 26 Décembre 2024 à 11 heures du matin il sera procédé, dans le bureau de Mr. Le Président (Salle de réunion) de la Commune d'Igherm à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour objet : « Acquisition d'un camion de 7.5 T équipé d'une benne tasseuse de 7 m³, pour la collecte des déchets ménagers et assimilés au profit de la CT Igherm-Province de Taroudant »

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des Marchés de la commune il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10000,00 dirhams TTC (Dix mille dirhams et 00 cts )
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six Cent Quatre-Vingt Mille dirhams 00 cts TTC (680 000,00 DH).
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27, 28, 29, et 30 du décret N° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par courrier électronique sur le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévus par l'article 6 et 10, du règlement de consultation.

N° 9390/PA



السلطة المغربية  
 وزارة الداخلية  
 والأمنية الداخلية  
 إقليم التماسك  
 جماعة بوسكورة  
 مديرية المصالح  
 مصلحة الموارد البشرية  
 2024

**إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية ببرنامج 2024 للتوظيف بالترتبة من الدرجة الأولى**

إن رئيس جماعة بوسكورة

- يفتتح على الشهور الشريف رقم 1.58.008 الصادر في 4 شجان 1377 (24 فبراير 1958) بنظام النظام الأساسي العام للوظيفة العمومية ، حسبما وقع تغييره وتتميمه.
- بناء على الشهور الشريف رقم 1.15.85 الصادر في 20 رمضان 1436 هـ (7 يوليوز 2015) بتفويض القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات.
- بناء على المرسوم الملكي رقم 401.67 الصادر بتاريخ 13 ربيع الأول 1387 (22 يونيو 1967) بتنظيم نظام عام للتدابير والآليات الخاصة بتوزيع ألاكه ودرجات ومناصب الإدارة العمومية حسبما وقع تغييره وتتميمه.
- بناء على المرسوم رقم 2.77.738 الصادر بتاريخ 13 شوال 1397 هـ (27 شتنبر 1977) بمقتضى النظام الأساسي لموظفي الجماعات ، حسبما وقع تغييره وتتميمه.
- بناء على المرسوم رقم 2.22.611 الصادر في 10 صفر 1444 هـ (7 سبتمبر 2022) بتغيير المرسوم رقم 2.04.403 بتاريخ 29 شوال 1426 هـ (2 ديسمبر 2005) بتحديد شروط ترفعي موظفي الدولة في الدرجة أو الأخرى.
- بناء على المرسوم رقم 2.05.1367 الصادر في 29 شوال 1426 هـ (2 ديسمبر 2005) بتحديد مسطرة تقييم وتقييم موظفي الإدارات العمومية.
- بناء على المرسوم رقم 2.10.453 الصادر في 20 من ذي القعدة 1431 هـ (29 أكتوبر 2010) بشأن النظام الأساسي الخاص بمهنة المساعدين الإداريين المشتركة بين الوزارات كما وقع تغييره وتتميمه.
- وبناء على قرار وزير التربية الوطنية الذي رئيس الحكومة المتكلمة بالانتقال الترفعي وإصلاح الإدارة رقم 1438.22 الصادر في 25 شوال 1443 هـ (24 ماي 2022) بتحديد شروط وإجراءات وتوزيع امتحان الكفاءة المهنية للترفعي في الدرجة بالسملة لهيئات المساعدين التقنيين والمساعدين الإداريين المشتركين بين الوزارات .

**• يسرد مساهمات**

**الفصل الأول:**  
 يجري يوم الثلاثاء 31 ديسمبر 2024، بالقلوية الإجابية بوسكورة امتحان الكفاءة المهنية للترفعي إلى درجة مساعد إداري من الدرجة الأولى السلم 8 لفائدة المساعدين الإداريين من الدرجة الثانية السلم 6 التابعين للجماعة والشرفيين على الأكل ست سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة ، وقد حدد عدد المناصب المتأهلي في شأنها في مئتين (02).

**الفصل الثاني:**  
 يجب أن توجد طلبات الترشيح لهذا الامتحان لدى مصلحة الموارد البشرية قبل 27 ديسمبر 2024 وهو أواخر أجل القبولها .

بوسكورة في : 04 ديسمبر 2024



N° 9404/PA

السلطة المغربية  
 وزارة الداخلية  
 ولاية جهة آس مكناس  
 عمالة آس مكناس  
 مديرية المصالح  
 قسم التعمير والبناء  
 7665

**قرار توالي جهة آس مكناس - عامل عمالة آس مكناس - بإجراء امتحان الكفاءة المهنية ببرنامج 2024 للتوظيف بالترتبة من الدرجة الأولى**

يخضع بفتح البعث العمومي المتعلق بمشروع إنجاز وحدة لصناعة وتخزين البوتومين في إحدى حيزة \* SOCIETE COLAS EMULSIONS-SA \* بالمحافظة السليمانية آس مكناس بمساحة 1000م<sup>2</sup> - عمالة آس مكناس

**إن توالي جهة آس مكناس عامل عمالة آس مكناس**

- بناء على الشهور الشريف رقم 1.19.18 الصادر في 07 جمادى الآخرة 1440 (3 فبراير 2019) بتفويض القانون 47-18 المتعلق بإصلاح المراكز الجهوية للاستثمار و بإحداث اللجان الجهوية الموحدة للاستثمار
- وبناء على الشهور الشريف رقم 60- 03- 1 الصادر في 10 ربيع الأول 1424 (12 ماي 2003) بتفويض القانون رقم 12-03 المتعلق بدراسات التثقير على البيئة
- وبناء على الشهور الشريف بمقتضى قانون رقم 1.75.168 بتاريخ 25 صفر 1397 (15 فبراير 1977) المتعلق بإختصاصات العامل كما تم تعديله وتتميمه بالشهور الشريف بمقتضى قانون رقم 1.93.293 المؤرخ في 19 من ربيع الآخر 1414 (6 أكتوبر 1993)
- وبناء على المرسوم رقم 2-04-563 الصادر في 05 ذي القعدة 1429 (4 نونبر 2008) المتعلق بالمختصاصات ومسير اللجنة الوطنية واللجان الجهوية لدراسات التثقير على البيئة
- وبناء على المرسوم رقم 2-04-564 الصادر في 05 ذي القعدة 1429 (4 نونبر 2008) بتحديد كفاءات لتقييم وإجراء البحث العمومي المتعلق بالمشاريع الخاصة لدراسات التثقير على آس مكناس
- وبناء على النورية الوزارية المشتركة رقم D1998 الصادرة بتاريخ 17 مارس 2009 من وزارة الداخلية وكتابة الدولة لدى وزارة الطاقة والعمان والشاء والبيئة المتكلمة بالقاء والهيئة المستقلة بتعميل الترسيم التطبيعية للقانون 03- 12 المتعلق بدراسات التثقير على البيئة
- وبناء على الشهور الذي تقدمت به شركة " SOCIETE COLAS EMULSIONS-SA " بتاريخ 13 نونبر 2024 من أجل إجراء بحث عمومي يتعلق بمشروع إنجاز وحدة لصناعة وتخزين مستطب البوتومين، بمساحة زوافاء، جماعة آس مكناس .

**يقدر ما يلي:**

**الفصل الأول:**  
 يفتح بعث عمومي بفتح مجلس مقاطعة زوافاء، ابتداء من تاريخ 27 نونبر 2024، يتعلق بدراسة التثقير على البيئة لمشروع إنجاز وحدة لصناعة وتخزين مستطب البوتومين، بالمحافظة السليمانية آس مكناس بمساحة 1000م<sup>2</sup> - عمالة آس مكناس.

**الفصل الثاني:**  
 يودع ملف البحث العمومي مرافقا بهذا القرار وكذا السجلات المعدة لتلقي الملاحظات والقرارات السكان المتعنين، بمقرى المصلحة الإدارية الفرج ومجلس مقاطعة زوافاء ، طيلة عشرين (20) يوما وهي مدة البحث العمومي.

يبقى هذا القرار ملغيا في مقرى المصلحة الإدارية الفرج ومجلس مقاطعة زوافاء ، لمدة خمسة عشر(15) يوما قبل افتتاح البحث العمومي وكذا طيلة عشرين (20) يوما وهي مدة البحث العمومي.

يتولى رئيس المصلحة الإدارية الفرج، بصفته رئيس اللجنة المكلفة بإجراء هذا البحث و الإعلان عن فتح البحث العمومي إلى علم العموم بعد ترسله بنسخة من الجريدتين الوطنيتين التي نشر بهما الإعلان.

**الفصل الثالث:**  
 يعتبر السكان المتعنين بالبحث العمومي في حدود منطقة تأثير المشروع الفاضل لدراسة التثقير على البيئة هم السكان الماطلون بالمقرى الترفعي لمقاطعة زوافاء .

**الفصل الرابع:**  
 تتكون اللجنة المكلفة بإجراء البحث العمومي من السيد و السيدة :

- رئيس المصلحة الإدارية الفرج، بصفته رئيسا
- رئيس مجلس مقاطعة زوافاء، بصفته عضوا
- المدير الجهوي للبيئة لجهة آس مكناس، بصفته عضوا
- المدير الجهوي للانتقال التثقير والتنمية المستدامة، بصفته عضوا
- رئيس قسم التعمير و البيئة بمساحة آس مكناس بصفته عضوا.

و يُمكن لرئيس اللجنة استدعاء كل شخص أو هيئة عمومية أو خاصة يمكنها مساعدة اللجنة في مهامها.

**الفصل الخامس:**  
 مباشرة بعد انتهاء مدة البحث العمومي يقوم رئيس اللجنة بإغلاق السجلات المخصصة لتلقي الملاحظات والقرارات و بعد اجتماعا مع أعضاء اللجنة المذكورة بعد توقيهم على هذه السجلات.

تقوم اللجنة بإعداد تقريرا يتضمن تلخيصا للملاحظات ومقترحات السكان حول المشروع، ثم ترسله بعد ذلك إلى رئيس اللجنة الجهوية لدراسة التثقير على البيئة داخل أجل ثمانية (08) أيام ابتداء من تاريخ إغلاق البحث العمومي.

**الفصل السادس:**  
 يعهد بتفويض هذا القرار إلى السيد رئيس المصلحة الإدارية الفرج، بصفته رئيس اللجنة المختصة بالمسألة بإجراء البحث العمومي الفاضل بالمشروع المتواجد داخل دائرة تولد الترفعي.

آس مكناس في : 2.12.2024



إمامة - عمالة السليمانية  
 N° 9385/PA

السلطة المغربية  
 وزارة الداخلية  
 والأمنية الداخلية  
 إقليم التماسك  
 جماعة بوسكورة  
 مديرية المصالح  
 مصلحة الموارد البشرية  
 2024

**إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية ببرنامج 2024**

تنظم الجماعة الترابية بوسكورة يوم الثلاثاء 31 ديسمبر 2024 بالقلوية الإجابية بوسكورة امتحان الكفاءة المهنية ببرنامج 2024 لفائدة المواطنين التابعين للجماعة والشرفيين لتتوسط الشروط القانونية وفق الجدول التالي :

الدرجة الفعلية	الدرجة المتأهلي بها	عدد المناصب المخصصة	الشروط النظامية المطلوبة
محور من الدرجة الثالثة	محور من الدرجة الثانية	01	التوفيق على 6 سنوات من الخدمة الفعلية في درجة محور من الدرجة الثالثة في تاريخ إجراء أول اختبار
تفكي من الدرجة الثانية	تفكي من الدرجة الأولى	01	التوفيق على 6 سنوات من الخدمة الفعلية في درجة تفكي من الدرجة الثانية في تاريخ إجراء أول اختبار
تفكي من الدرجة الثالثة	تفكي من الدرجة الثانية	01	التوفيق على 6 سنوات من الخدمة الفعلية في درجة تفكي من الدرجة الثالثة في تاريخ إجراء أول اختبار
مساعد تفكي من الدرجة الثانية	مساعد تفكي من الدرجة الأولى	03	التوفيق على 6 سنوات من الخدمة الفعلية في درجة مساعد تفكي من الدرجة الثانية في تاريخ إجراء أول اختبار
مساعد إداري من الدرجة الثانية	مساعد إداري من الدرجة الأولى	02	التوفيق على 6 سنوات من الخدمة الفعلية في درجة مساعد إداري من الدرجة الثانية في تاريخ إجراء أول اختبار

على المواطنين الراغبين في المشاركة في هذا الامتحان إيداع طلباتهم لدى مصلحة الموارد البشرية بالجماعة قبل 27 ديسمبر 2024، وهو أواخر أجل القبول للترشيحات.

بوسكورة في : 04 ديسمبر 2024

إمامة - عمالة السليمانية  
 N° 9405/PA

**TRAVAUX GLOBAUX DE GRANDES CONSTRUCTIONS SARL**  
 Par abréviation = TGGC = CONSTITUTION  
 Aux termes d'un acte S.S.P en date du 23/10/2024, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :  
 Dénomination : TRAVAUX GLOBAUX DE GRANDES CONSTRUCTIONS par abréviation = TGGC = SARL.  
 Objet : Entreprise de travaux de construction et tous corps d'état; Travaux divers : de démolition et té-

rassement, d'étanchéités, de bâtiments et travaux publics, de voirie et réseaux divers, de constructions métalliques, de montage, de maintenance, et d'installations industrielles, d'aménagement, de plantation, de jardinage et de lotissement; Travaux général de piscines, d'électricité, de la plomberie, de peinture, de la menuiserie en général, de revêtement : carreaux, marbre et pierre;  
 Siège social : Casablanca, N°276 BD IBN TACHEFINE SEME ETAGE  
 Durée : 99 ans.  
 Le capital social est fixé à la

somme d'un 100000.00 dh, divisé en 10000 parts de 100 chacune attribués à Mr JARDANI MEHDI (5000 parts) et Mr CHAKER MOHAMMED (5000 parts).  
 Année sociale commence le 01/01 et finit le 31/12.  
 Gérance : Mr JARDANI MEHDI, CIN N°BK372708 et Mr CHAKER MOHAMMED CIN N°BJ235638  
 Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 02/12/2024 sous le n°651609 du Registre de Commerce.  
**N° 9408/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
 WILAYA MARRAKECH SAFI  
 PROVINCE DE SARRAJA  
 CERCLE DE BERRA  
 CABAT MOUL BERGUI  
 30000 BORDJ BOUJA  
 COMMUNE DE MOUL BERGUI  
 SERVICE FISCAL

**Acte d'une Adjudication aux enchères publiques**  
 N° 04/2024

Il est porté à la connaissance du public qu'il se déroulera le 27/12/2024 à partir du 10h une vente aux enchères publiques pour vente des matériels et engins au siège de la CT Mouf Bergui comme indiqué ci-dessous :

**> Séance n°1 : les mobiliers et matériels inutilisables**

Les mobiliers	Nombre	Garantie temporaire	Prix Initial	Observation
Chaises été en bois	30			
Tapis	05			
Pratelles en plastique grand	04			
Pratelles en plastique petit	05			
Batterie des véhicules	36			
Chaises des transports scolaires	14			
Sac de peinture en métal de 30 Kg	12			
Sac de peinture en métal de 60 Kg	22	1.000,00 DH	6.000,00 DH	
Sac de peinture en plastique de 20kg	14			
Sac de peinture en plastique de 45 Kg	05			
Bardil en métal 200L	10			
Ombrelion	01			
Imprimante	02			
Photocopier	04			
Exerc pour ordinateur	04			

**> Séance n°2 : Les biens saisis qui n'ont pas été récupérés par leurs propriétaires dans les délais légaux.**

Genre des saisis	Nombre	Garantie temporaire	Prix Initial	Observation
<b>Les motoscycles</b>				
DOKER	01			utilisable
DOKER C90	01			utilisable
HIGHLAND	01			utilisable
RIMCO	01			utilisable
MOBYLLET	01			utilisable
MRK	01			utilisable
SANYA	01			utilisable
ZONG SHEN	01			utilisable
Cadre de motorcycle brûlé	01	5.000,00 DH	22.150,00 DH	détririer
RIMCO	01			utilisable
Peugeot sport	01			utilisable
Peugeot 183	01			utilisable
Triporteur	01			utilisable
Transformateur électrique	01			inutilisable
<b>voitures</b>				
RENAULT KONGO matricule 7128469	01			utilisable
RENAULT 21 matricule 26429 7 8	01			utilisable
BMW matricule 57K314 7 57	01			utilisable

**> Séance n°3 : Les véhicules communaux non utilisés.**

Les véhicules	Nombre	Garantie temporaire	Prix Initial	Observation
RENAULT Immatricule J188894	01			utilisable
IVECO Immatricule J188893	01	10.000,00 DH	95.000,00 DH	utilisable
IVECO Immatricule J202095	01			inutilisable
FIAT Immatricule J189062	01			utilisable

**Les intéressés doivent délivrer les pièces suivantes :**

- Récépissé de la caution provisoire de chaque lot délivré par le percepteur de Jemal-Shaim ou Bencas.
- Photocopie de carte nationale d'identité légalisée.

Pour tout contact des matériels et engins objet de la présente enchère, les intéressés peuvent effectuer leur visite au Parc-Auto dépendant à la commune de Mouf Bergui durant le 18 et 19 décembre 2024 à partir du 10h matin jusqu'à 12h d'après-midi.

L'adjudicataire doit verser :

- Pour les lots 01 et 02 Le montant de la vente aux enchères au percepteur de Jemal-Shaim avec une majoration de 10% pour couvrir toutes les dépenses et affranchies.
- Le lot 03 le montant de la vente aux enchères au percepteur de Jemal-Shaim avec une majoration de 10% pour couvrir toutes les dépenses et affranchies, et 12 % en profit de SNTL à Rabat

Les adjudicataires doivent prendre les contenus des lots tels qu'ils sont avec tout frais y afférant et exécuter la vente dans les trois jours pour les lots 01 et 02 et vingt jours pour le lot 03.

Toute réclamation ne peut être prise en considération une fois dépassé ces délais d'exécution ainsi la commune a le droit de confisquer la caution provisoire.

**N.B :** seule la commission peut accepter le prix de vente s'il sera procédé à un nouvel avis pour la vente aux enchères.

**N° 9406/PA**

**إعلان**  
**عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية للقادة مولقي جماعة الشوكة**  
**برسم سنة 2024**

يعلن رئيس مجلس جماعة الشوكة أنه سيوظف بقاعة الاجتماعات بمقر الجماعة يوم 31 دجنبر 2024 على الساعة التاسعة مساءً امتحان الكفاءة المهنية للترقي في الدرجة للقادة المولقين التابعين لمزانية جماعة الشوكة المستوفون للشروط المطلوبة لإجتياز امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2024 وذلك وفق ما هو مبين في الجدول التالي:

المرجع القانوني	نوع الترقية	المرجع القانوني	نوع الترقية	عدد المناصب المتاحة	المرجع القانوني	نوع الترقية	المرجع القانوني	نوع الترقية	عدد المناصب المتاحة
المادة 10	المرجع القانوني	المادة 10	المرجع القانوني	1	المادة 10	المرجع القانوني	المادة 10	المرجع القانوني	1
المادة 11	المرجع القانوني	المادة 11	المرجع القانوني	1	المادة 11	المرجع القانوني	المادة 11	المرجع القانوني	1
المادة 12	المرجع القانوني	المادة 12	المرجع القانوني	1	المادة 12	المرجع القانوني	المادة 12	المرجع القانوني	1
المادة 13	المرجع القانوني	المادة 13	المرجع القانوني	1	المادة 13	المرجع القانوني	المادة 13	المرجع القانوني	1
المادة 14	المرجع القانوني	المادة 14	المرجع القانوني	1	المادة 14	المرجع القانوني	المادة 14	المرجع القانوني	1
المادة 15	المرجع القانوني	المادة 15	المرجع القانوني	1	المادة 15	المرجع القانوني	المادة 15	المرجع القانوني	1
المادة 16	المرجع القانوني	المادة 16	المرجع القانوني	1	المادة 16	المرجع القانوني	المادة 16	المرجع القانوني	1
المادة 17	المرجع القانوني	المادة 17	المرجع القانوني	1	المادة 17	المرجع القانوني	المادة 17	المرجع القانوني	1
المادة 18	المرجع القانوني	المادة 18	المرجع القانوني	1	المادة 18	المرجع القانوني	المادة 18	المرجع القانوني	1
المادة 19	المرجع القانوني	المادة 19	المرجع القانوني	1	المادة 19	المرجع القانوني	المادة 19	المرجع القانوني	1
المادة 20	المرجع القانوني	المادة 20	المرجع القانوني	1	المادة 20	المرجع القانوني	المادة 20	المرجع القانوني	1
المادة 21	المرجع القانوني	المادة 21	المرجع القانوني	1	المادة 21	المرجع القانوني	المادة 21	المرجع القانوني	1
المادة 22	المرجع القانوني	المادة 22	المرجع القانوني	1	المادة 22	المرجع القانوني	المادة 22	المرجع القانوني	1
المادة 23	المرجع القانوني	المادة 23	المرجع القانوني	1	المادة 23	المرجع القانوني	المادة 23	المرجع القانوني	1
المادة 24	المرجع القانوني	المادة 24	المرجع القانوني	1	المادة 24	المرجع القانوني	المادة 24	المرجع القانوني	1
المادة 25	المرجع القانوني	المادة 25	المرجع القانوني	1	المادة 25	المرجع القانوني	المادة 25	المرجع القانوني	1
المادة 26	المرجع القانوني	المادة 26	المرجع القانوني	1	المادة 26	المرجع القانوني	المادة 26	المرجع القانوني	1
المادة 27	المرجع القانوني	المادة 27	المرجع القانوني	1	المادة 27	المرجع القانوني	المادة 27	المرجع القانوني	1
المادة 28	المرجع القانوني	المادة 28	المرجع القانوني	1	المادة 28	المرجع القانوني	المادة 28	المرجع القانوني	1
المادة 29	المرجع القانوني	المادة 29	المرجع القانوني	1	المادة 29	المرجع القانوني	المادة 29	المرجع القانوني	1
المادة 30	المرجع القانوني	المادة 30	المرجع القانوني	1	المادة 30	المرجع القانوني	المادة 30	المرجع القانوني	1
المادة 31	المرجع القانوني	المادة 31	المرجع القانوني	1	المادة 31	المرجع القانوني	المادة 31	المرجع القانوني	1
المادة 32	المرجع القانوني	المادة 32	المرجع القانوني	1	المادة 32	المرجع القانوني	المادة 32	المرجع القانوني	1
المادة 33	المرجع القانوني	المادة 33	المرجع القانوني	1	المادة 33	المرجع القانوني	المادة 33	المرجع القانوني	1
المادة 34	المرجع القانوني	المادة 34	المرجع القانوني	1	المادة 34	المرجع القانوني	المادة 34	المرجع القانوني	1
المادة 35	المرجع القانوني	المادة 35	المرجع القانوني	1	المادة 35	المرجع القانوني	المادة 35	المرجع القانوني	1
المادة 36	المرجع القانوني	المادة 36	المرجع القانوني	1	المادة 36	المرجع القانوني	المادة 36	المرجع القانوني	1
المادة 37	المرجع القانوني	المادة 37	المرجع القانوني	1	المادة 37	المرجع القانوني	المادة 37	المرجع القانوني	1
المادة 38	المرجع القانوني	المادة 38	المرجع القانوني	1	المادة 38	المرجع القانوني	المادة 38	المرجع القانوني	1
المادة 39	المرجع القانوني	المادة 39	المرجع القانوني	1	المادة 39	المرجع القانوني	المادة 39	المرجع القانوني	1
المادة 40	المرجع القانوني	المادة 40	المرجع القانوني	1	المادة 40	المرجع القانوني	المادة 40	المرجع القانوني	1
المادة 41	المرجع القانوني	المادة 41	المرجع القانوني	1	المادة 41	المرجع القانوني	المادة 41	المرجع القانوني	1
المادة 42	المرجع القانوني	المادة 42	المرجع القانوني	1	المادة 42	المرجع القانوني	المادة 42	المرجع القانوني	1
المادة 43	المرجع القانوني	المادة 43	المرجع القانوني	1	المادة 43	المرجع القانوني	المادة 43	المرجع القانوني	1
المادة 44	المرجع القانوني	المادة 44	المرجع القانوني	1	المادة 44	المرجع القانوني	المادة 44	المرجع القانوني	1
المادة 45	المرجع القانوني	المادة 45	المرجع القانوني	1	المادة 45	المرجع القانوني	المادة 45	المرجع القانوني	1
المادة 46	المرجع القانوني	المادة 46	المرجع القانوني	1	المادة 46	المرجع القانوني	المادة 46	المرجع القانوني	1
المادة 47	المرجع القانوني	المادة 47	المرجع القانوني	1	المادة 47	المرجع القانوني	المادة 47	المرجع القانوني	1
المادة 48	المرجع القانوني	المادة 48	المرجع القانوني	1	المادة 48	المرجع القانوني	المادة 48	المرجع القانوني	1
المادة 49	المرجع القانوني	المادة 49	المرجع القانوني	1	المادة 49	المرجع القانوني	المادة 49	المرجع القانوني	1
المادة 50	المرجع القانوني	المادة 50	المرجع القانوني	1	المادة 50	المرجع القانوني	المادة 50	المرجع القانوني	1
المادة 51	المرجع القانوني	المادة 51	المرجع القانوني	1	المادة 51	المرجع القانوني	المادة 51	المرجع القانوني	1
المادة 52	المرجع القانوني	المادة 52	المرجع القانوني	1	المادة 52	المرجع القانوني	المادة 52	المرجع القانوني	1
المادة 53	المرجع القانوني	المادة 53	المرجع القانوني	1	المادة 53	المرجع القانوني	المادة 53	المرجع القانوني	1
المادة 54	المرجع القانوني	المادة 54	المرجع القانوني	1	المادة 54	المرجع القانوني	المادة 54	المرجع القانوني	1
المادة 55	المرجع القانوني	المادة 55	المرجع القانوني	1	المادة 55	المرجع القانوني	المادة 55	المرجع القانوني	1
المادة 56	المرجع القانوني	المادة 56	المرجع القانوني	1	المادة 56	المرجع القانوني	المادة 56	المرجع القانوني	1
المادة 57	المرجع القانوني	المادة 57	المرجع القانوني	1	المادة 57	المرجع القانوني	المادة 57	المرجع القانوني	1
المادة 58	المرجع القانوني	المادة 58	المرجع القانوني	1	المادة 58	المرجع القانوني	المادة 58	المرجع القانوني	1
المادة 59	المرجع القانوني	المادة 59	المرجع القانوني	1	المادة 59	المرجع القانوني	المادة 59	المرجع القانوني	1
المادة 60	المرجع القانوني	المادة 60	المرجع القانوني	1	المادة 60	المرجع القانوني	المادة 60	المرجع القانوني	1
المادة 61	المرجع القانوني	المادة 61	المرجع القانوني	1	المادة 61	المرجع القانوني	المادة 61	المرجع القانوني	1
المادة 62	المرجع القانوني	المادة 62	المرجع القانوني	1	المادة 62	المرجع القانوني	المادة 62	المرجع القانوني	1
المادة 63	المرجع القانوني	المادة 63	المرجع القانوني	1	المادة 63	المرجع القانوني	المادة 63	المرجع القانوني	1
المادة 64	المرجع القانوني	المادة 64	المرجع القانوني	1	المادة 64	المرجع القانوني	المادة 64	المرجع القانوني	1
المادة 65	المرجع القانوني	المادة 65	المرجع القانوني	1	المادة 65	المرجع القانوني	المادة 65	المرجع القانوني	1
المادة 66	المرجع القانوني	المادة 66	المرجع القانوني	1	المادة 66	المرجع القانوني	المادة 66	المرجع القانوني	1
المادة 67	المرجع القانوني	المادة 67	المرجع القانوني	1	المادة 67	المرجع القانوني	المادة 67	المرجع القانوني	1
المادة 68	المرجع القانوني	المادة 68	المرجع القانوني	1	المادة 68	المرجع القانوني	المادة 68	المرجع القانوني	1
المادة 69	المرجع القانوني	المادة 69	المرجع القانوني	1	المادة 69	المرجع القانوني	المادة 69	المرجع القانوني	1
المادة 70	المرجع القانوني	المادة 70	المرجع القانوني	1	المادة 70	المرجع القانوني	المادة 70	المرجع القانوني	1
المادة 71	المرجع القانوني	المادة 71	المرجع القانوني	1	المادة 71	المرجع القانوني	المادة 71	المرجع القانوني	1
المادة 72	المرجع القانوني	المادة 72	المرجع القانوني	1	المادة 72	المرجع القانوني	المادة 72	المرجع القانوني	1
المادة 73	المرجع القانوني	المادة 73	المرجع القانوني	1	المادة 73	المرجع القانوني	المادة 73	المرجع القانوني	1
المادة 74	المرجع القانوني	المادة 74	المرجع القانوني	1	المادة 74	المرجع القانوني	المادة 74	المرجع القانوني	1
المادة 75	المرجع القانوني	المادة 75	المرجع القانوني	1	المادة 75	المرجع القانوني	المادة 75	المرجع القانوني	1
المادة 76	المرجع القانوني	المادة 76	المرجع القانوني	1	المادة 76	المرجع القانوني	المادة 76	المرجع القانوني	1
المادة 77	المرجع القانوني	المادة 77	المرجع القانوني	1	المادة 77	المرجع القانوني	المادة 77	المرجع القانوني	1
المادة 78	المرجع القانوني	المادة 78	المرجع القانوني	1	المادة 78	المرجع القانوني	المادة 78	المرجع القانوني	1
المادة 79	المرجع القانوني	المادة 79	المرجع القانوني	1	المادة 79	المرجع القانوني	المادة 79	المرجع القانوني	1
المادة 80	المرجع القانوني	المادة 80	المرجع القانوني	1	المادة 80	المرجع القانوني	المادة 80	المرجع القانوني	1
المادة 81	المرجع القانوني	المادة 81	المرجع القانوني	1	المادة 81	المرجع القانوني	المادة 81	المرجع القانوني	1
المادة 82	المرجع القانوني	المادة 82	المرجع القانوني	1	المادة 82	المرجع القانوني	المادة 82	المرجع القانوني	1
المادة 83	المرجع القانوني	المادة 83	المرجع القانوني	1	المادة 83	المرجع القانوني	المادة 83	المرجع القانوني	1
المادة 84	المرجع القانوني	المادة 84	المرجع القانوني	1	المادة 84	المرجع القانوني	المادة 84	المرجع القانوني	1
المادة 85	المرجع القانوني	المادة 85	المرجع القانوني	1	المادة 85	المرجع القانوني	المادة 85	المرجع القانوني	1
المادة 86	المرجع القانوني	المادة 86	المرجع القانوني	1	المادة 86	المرجع القانوني	المادة 86	المرجع القانوني	1
المادة 87	المرجع القانوني	المادة 87	المرجع القانوني	1	المادة 87	المرجع القانوني	المادة 87	المرجع القانوني	1
المادة 88	المرجع القانوني	المادة 88	المرجع القانوني	1	المادة 88	المرجع القانوني	المادة 88	المرجع القانوني	1
المادة 89	المرجع القانوني	المادة 89	المرجع القانوني						

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
SECRETARIAT  
GENERAL  
PROVINCE  
D'OUARZAZATE  
DIVISION DU BUDGET  
ET MARCHES  
SERVICE DES MARCHES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SIMPLIFIE  
N° 20/ INDH/2024

Le 17 Décembre 2024 à (10 h) Dix heures, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate, sis à Avenue Mohamed VI, Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié pour Travaux d'installation des kits d'électrification solaires De 07 (Sept) unités préscolaires à la Province d'Ouarzazate. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>. L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de 324 240,00 dhs (TROIS CENT VINGT QUATRE MILLE DEUX CENT QUARANTE DIRHAMS ET ZERO CENTIMES) TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Six Mille Dirhams (6.000,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 08 Mars l'appel d'offres ouvert 2023 relatif aux marchés publics et du chapitre 4 de l'Arrêté du ministre délégué de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hïja 1444 (23 juin 2023). Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 9410/PA

REGION CASABLANCA-SETTAT  
PROVINCE  
D'EL JADIDA  
CERCLE DE SIDI  
SMAIL  
CAIDAT D'OULED  
HAMDANI  
C.T CHAIBATE  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
NATIONAL

N° 06/2024/Chaibate  
Le 07/01/2025 à 11h heures. Il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président de la commune CHAIBATE, sis au siège de la commune CHAIBATE Caidat Ouled HAMDANI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres d'entretien des deux pistes reliant :

- RR316 au douar SIDI ABDELKADER ;  
- RP3441 au douar LAHSASNA A LA COMMUNE CHAIBATE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessibles à l'adresse

[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : TROIS CENT TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DIX DIRHAMS, 00 CENTIMES (331 290,00 DH).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : SIX MILLE CINQ CENT DIRHAMS (6 500,00 DH). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles de 30 à 34 du décret n° 2.22.431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article n° 5 du règlement de consultation.

N° 9411/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA  
SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
REGION SOUSS-MASSA  
DELEGATION  
PROVINCIAL DE TATA  
CENTRE HOSPITALIER  
PROVINCIAL DE TATA  
Avis d'Appel d'Offres  
Ouvert Simplifié  
à Majoration

N°10/2024/CHP/TATA  
(Séance publique)  
Le 16 /12 /2024 à 10h30, il sera procédé au siège du Centre Hospitalier Provincial de Tata, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié à majoration ayant pour objet : L'ACCUEIL, L'ORIENTATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PATIENTS DU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4 000Dhs (Quatre mille Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 219 240 dhs ( Deux cent dix-neuf mille deux cent quarante dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, et 34 du décret N° 2-22-431 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 9412/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA  
SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
REGION SOUSS-MASSA  
DELEGATION  
PROVINCIAL DE TATA  
CENTRE HOSPITALIER  
PROVINCIAL DE TATA  
Avis d'Appel d'Offres  
Ouvert Simplifié  
à Majoration

N°11/2024/CHP/TATA  
(Séance publique)  
Le 16 /12 /2024 à 11h30, il sera procédé au siège du Centre Hospitalier Provincial de Tata, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié à majoration ayant pour objet :

PRESTATIONS DE JARDINAGE ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AU NIVEAU DES ESPACES DU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TATA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 700 (Deux mille sept cent dhs).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 137 280 Dhs (Cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, et 34 du décret N° 2-22-431 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 9413/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE AL HAOUZ  
CERCLE TAOUMA  
CAIDAT ZERKTEN  
Commune ZERKTEN  
Avis d'Appel d'Offre  
Ouvert Simplifié  
N°: 03/2024

Le 16 DECEMBRE 2024 à 11h du matin, il sera procédé dans la salle de réunion de la Commune ZERKTEN, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour : La gestion des abattoirs de la Commune de Zerkten.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des ressources financières de la commune Zerkten, et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille neuf cent vingt Dirhams 0 Cts (1920 dirhams)

L'estimation des coûts établis par le maître d'ouvrage

est fixée à la somme mensuelle de : Huit Mille Dhs 0 Cts ( 8.000,00) Dhs par mois.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service préité

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des ressources financières de la commune Zerkten.

- Soit remettre le dossier au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 2 du règlement de consultation.

N° 9414/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'EDUCATION  
NATIONALE  
DU PRESCOLAIRE ET  
DES SPORTS  
Académie Régionale de  
l'Education et de la  
Formation De la région  
Fes - Meknes  
Direction provinciale  
de Taza.

AVIS D'APPELS  
D'OFFRES OUVERT  
SIMPLIFIE N°  
81 /DTZ/INV/2024

Le lundi 16 décembre 2024 à 10 heures, il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA (relevant de l'AREF FES MEKNES) rue Allal El Fassi -TAZA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres simplifié sur offre de prix n°

81 /DTZ/INV/2024 du 16 /12/2024 pour TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 03 SALLES DE RESOURCES POUR LA QUALIFICATION ET LE SOUTIEN ET DES ACCESSIBILITES ET DES TOILETTES POUR LES PERSONNES A BESOINS SPECIFIQUE DANS 03 ETABLISSEMENT SCOLAIRES A LA PROVINCE DE TAZA

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent vingt et un mille cent dix dirhams (121110,00 DH)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : Mille dirhams (1000,00).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers, par voie électronique dans le portail des marchés publics

accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 9415/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'EDUCATION  
NATIONALE  
DU PRESCOLAIRE ET  
DES SPORTS  
Académie Régionale de  
l'Education et de la  
Formation De la région  
Fes - Meknes  
Direction provinciale de  
Taza.

AVIS D'APPELS  
D'OFFRES OUVERT  
SIMPLIFIE N°  
82 /DTZ/INV/2024

Le lundi 16 décembre 2024 à 10 heures, il sera procédé au siège de la direction provinciale à TAZA (relevant de l'AREF FES MEKNES) rue Allal El Fassi -TAZA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres simplifié sur offre de prix n°

82 /DTZ/INV/2024 du 16 /12/2024 pour TRAVAUX DE BRANCHEMENT AU RESEAU D'ELECTRICITE POUR 10 ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, A LA PROVINCE DE TAZA

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Cent soixante-dix-huit mille deux cent dirhams (178200,00 Dhs)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : Mille dirhams (1000,00) dh.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers, par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 9416/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation  
Nationale du Préscolaire et  
des Sports  
AREF de Casablanca -  
Settat

Direction Provinciale  
El Fida Mers Sultan  
Service des Affaires  
Administratives  
et Financières,  
des Constructions,  
des Equipements  
et du Patrimoine  
APPEL D'OFFRE  
NATIONAL OUVERT  
SUR OFFRE DES PRIX  
N° 18 /11/24

Il sera procédé, le 27 Décembre 2024 à partir de 10h00 du matin, dans les locaux de la Direction Provinciale El Fida Mers Sultan (sise à 24 Rue de Rome Casablanca) à l'ouverture,

en séance publique, des plis relatifs à « l'élaboration des études techniques et suivi des travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires relevant de la direction provinciale El Fida Mers Sultan en 5 (cinq) lots : LOT1 :

quatre écoles primaires pionnières : Mouaouia Bnou Abi Soulyane, Al Mazraa , Zerksoumi et Rabal Meskini.Lot 2 :

trois écoles primaires pionnières : Ibn Zaydounne , Elfida et Abderrahmane Bnou Hicham.LOT 3 :

trois lycées collégiaux pionnières : Attahadi; Layoune et Smara.LOT 4 :

Les terrains sportifs des lycées qualifiants Mohamed V et Taha Hussein. LOT 5 :

Lycée qualifiant Bir Anzaran.LOT 6 :

le Bloc des Ateliers de l'enseignement technique du BTS au lycée qualifiant El Khoarizmy. -

L'estimation du Maître d'ouvrage (en Dirhams Toutes Taxes Comprises) est fixée comme suit :

- le lot n° 1 : 120 000,00 DH (cent vingt mille dirhams)

- le lot n° 2 : 60 000,00 DH (soixante mille dirhams)

- le lot n° 3 : 90 000,00 DH ( quatre-vingt-dix mille dirhams)

- le lot n° 4 : 80 000,00 DH ( quatre-vingt mille dirhams)

- le lot n° 5 : 60 000,00 DH (soixante mille dirhams)

- le lot n° 6 : 60 000,00 DH (soixante mille dirhams)

- le lot n° 7 : 1000,00 DH ( mille dirhams)

- le lot n° 8 : 1700,00 DH ( mille sept cent dirhams)

- le lot n° 9 : 1500,00 DH ( mille cinq cent dirhams)

- le lot n° 10 : 1000,00 DH ( mille dirhams)

- le lot n° 11 : 1000,00 DH ( mille dirhams)

Le retrait du dossier d'appel d'offres s'effectue par voie électronique via le Portail Marocain des Marchés Publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 ( 8 mars 2023) relatif aux marchés publics relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et ceci conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hïja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 et 10 du règlement de consultation. Il est exigé de produire la copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément dans le domaine d'activité D14, D15, D16.

N° 9417/PA

**Société SITIBY SARL AU DISSOLUTION ANTICIPÉE**

Aux termes d'un PV de la décision de l'associé unique en date du 28/10/2024 la STE SITIBY SARL AU au capital de Cinquante mille (50000.00) dhs et dont le siège : 31 RUE D'ALGER OUDJA (M). L'associé unique de la STE SITIBY décide :

- la dissolution anticipée de la société
- la nomination de liquidatrice MR/MIRA KACEM
- la désignation de siège de liquidation à 31 RUE D'ALGER OUDJA (M).

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce d'Oudja le 03/12/2024 sous le N° 6400.

**N° 9418/PA**

**CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL- BOUZNKA**

Tel/Fac: 0537649573

GSM: 0668792975

**Constitution**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/11/2024, il a été établi les statuts d'une société SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Denomination : " HNOR PROMO " S.A.R.L

Siège Social : GROUPE AT-TAKKADDOU GH2-17, 2ème ETG SIDI BERNOUSSE - Casablanca.

Les associés :

- Mr. LEKBIR SAMIR, apporteur en numéraire 50 000,00 DHS soit 500 parts sociales.

- Mme. HANANE CHHAM, apporteur en numéraire 50 000,00 DHS soit 500 parts sociales.

Objet :

- PROMOTION IMMOBILIERE.

Durée : 99 ans.

Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par Mr. LEKBIR SAMIR.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de Commerce de Casablanca sous le N° 945893 RC N°651853.

**N° 9419/PA**

**CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL- BOUZNKA**

Tel/Fac: 0537649573

GSM: 0668792975

**Constitution**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/08/2024, il a été établi les statuts d'une société SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Denomination : " CAFE ET PATISSERIE LEICESTER " S.A.R.L

Siège Social : MAGASIN N° 4 ET 5 LOTISSEMENT JNANE AL BARAKA LOT N° 7 BOUZNKA.

Les Associés :

- Mr. RGHAIIDI ZOUAIR, apporteur en numéraire 22 000,00 DHS soit 220 parts sociales.
- Mr. RGHAIIDI ABDELGHANI, apporteur en numéraire 22 000,00 DHS soit 220 parts sociales.
- Mr. RGHAIIDI BOUCHAIB, représentant par Mr. ABDERRAHIM RGHAIIDI,

apporteur en Numéraire 22 000,00 DHS soit 220 parts sociales.

- Mme. HAOUFY NAJAT, apporteur en numéraire 22 000,00 DHS soit 220 parts sociales.

- Mlle. RGHAIIDI HIBA représentée par Mr. ABDERRAHIM RGHAIIDI, apporteur en numéraire 12 000,00 DHS soit 120 parts sociales.

Objet :

- BOULANGERIE ;
- PATISSERIE ;
- CAFE.

Durée : 99 ans.

Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr. RGHAIIDI ZOUAIR.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal de 1ère instance de Benslimane sous le N° 662 RC N° 9153.

**N° 9420/PA**

**BOUMARATB CONSTRUCTION SOCIÉTÉ RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

AU CAPITAL DE : QUATRE VINGT DIX MILLE DHS (90.000,00 DHS)

Siège social : EL BOROUJ, RUEN°6.

IF : 50486250

RC N°: 6629 SETTAT

Cession des parts sociales I/- Aux termes d'un PV en date du 11/11/2024 à EL BOROUJ, les associés de la société BOUMARATB CONSTRUCTION SARL ont décidé ce qui suit :

II/- Cession de 300 parts sociales d'une valeur de cent dirhams chacune soit (30.000,00 dirhams) appartenant au sein de la société à Monsieur : YOUSSEF ER-RATBY titulaire de la carte d'identité nationale N°: W418660 au profit de Monsieur : MIAD HILLOUANE titulaire de la carte d'identité nationale N° : W368753.

III/- Mise à jour des statuts de la société.

III/- Le dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de Première Instance de Settlat le 02/12/2024 sous le numéro : 419/2024.

Pour extrait et mention La gérance

**N° 9421/PA**

Cession des parts de la société BELLA GENOVA SARL AU RC : 19893

En date du 11/11/2024 et selon un PV et un acte ssp il a été décidé la cession de la totalité des parts de la société BELLA GENOVA SARL AU soit 1000 part à 100 dh chacune. De ce fait Mr RAWI AHMED, CIN n° TK9043 est devenu le seul associé-gérant unique après démission de Mr CHAOUI MOHAMMED, CIN n° T89479. La cession a été enregistrée au greffier du tribunal de Mohammedia sous le N° 2533.

**N° 9422/PA**

**\*\* STE Z-HOLDING SARL AU\*\***

**CONSTITUTION**

RC : 10131

Aux termes d'un acte sous seing privé du 15/11/2024, il a été établi les statuts d'une société SARL AU, au capital social de 100 000,00

DHS comme suite :

Denomination : " Z-HOLDING "

Forme Juridique : Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique (SARL AU).

SIÈGE SOCIAL : APP au 1er ETAGE, N°18, LOTISSEMENT SALAM, SAIDIA BERKANE.

Objet social :

- PROMOTEUR IMMOBILIER.
- TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS.
- NEGOCIANT.

Capital Social : 100 000,00 dhs (Cent Mille dirhams) divisé en 1000 (Mille) parts sociales de 100,00 dhs (cent dirhams) à chacune.

\* Mr AZZOUZ Soufiane, 1 000 parts

GÉRANCE : Mr AZZOUZ Mohamed, est GERANT / NON ASSOCIÉ de cette société pour une durée illimitée.

DURÉE : 99 ans.

Dépôt légal : a été effectué au greffier du tribunal de 1ère instance de Berkane en date du 29/11/2024 sous N° : 693

**N° 9423/PA**

**CONSTITUTION**

I/- Aux termes d'un acte SSP du 04/11/2024 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée :

Denomination : "3F STAR FATOUHI - SARL.

Objet : IMMEUBLES, PROMOTEUR IMMOBILIER.

Siège Social : CASABLANCA, 26 AV MERS SULTAN APTT 3 ETG 1

Capital Social : 100 000,00 DHS (Cent Mille dirhams).

Apport :

L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce à savoir :

Mr. FATTOUHI ABDERRAHIM : 34.000,00 DHS

Mr. ADLANE ABDELKADER : 33.000,00 DHS

Mr. CHITTOU EL MAHFOUDI : 33.000,00 DHS

Soit un total de: 100.000,00 DHS

Durée : 99 ans.

Gérance : Mr FATTOUHI ABDERRAHIM désigné comme gérant pour une durée illimitée.

II- Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 651559.

**N° 9424/PA**

- FPK MAROC - S.A. SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.300.000,00 DIRHAMS

SIÈGE SOCIAL : 40 Boulevard Bordeaux - 1er Etage - Appartement 01 - Espace A/5 - Casablanca

R.C N° 517155

LF N° 50559795

OUVERTURE DE SUCCURSALE CARREFOUR SALE

I - En date du 02 septembre 2024, le président du conseil d'administration a décidé de :

- Ouvrir une succursale à Salé qui sera nommée « FPK CARREFOUR SALE » et dont l'adresse sera située - Quartier industriel de la commune urbaine de Bab Mrissa, route principale de Kenitra, Salé - et dont l'ob-

jet est la gestion de salles de sport et fitness et la vente de produits connexes complémentaires

- Nommer en qualité de directeurs Monsieur Marc Olivier WAINBERG et Monsieur Jamel TOUATI

- Domicilier la succursale à l'adresse sise au local situé au - Quartier industriel de la commune urbaine de Bab Mrissa, route principale de Kenitra, Salé -

II - Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 25 novembre 2024 sous le n°944501.

POUR EXTRAIT ET MENTION

Le Président

**N° 9425/PA**

- FPK MAROC - S.A. SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.300.000,00 DIRHAMS

SIÈGE SOCIAL : 40 Boulevard Bordeaux - 1er Etage - Appartement 01 - Espace A/5 - Casablanca

R.C N° 517155

LF N° 50559795

OUVERTURE DE SUCCURSALE CARROUSEL

I - En date du 02 septembre 2024, le président du conseil d'administration a décidé de :

- Ouvrir une succursale à Rabat qui sera nommée « FPK CARROUSEL » et dont l'adresse sera située - Carrousel Mail, Angle avenue Mustapha Essayeh et avenue des forces armées royales, Rabat - et dont

l'objet est la gestion de salles de fitness et gym et la vente de produits connexes complémentaires

- Nommer en qualité de directeurs Monsieur Marc Olivier WAINBERG et Monsieur Jamel TOUATI

- Domicilier la succursale à l'adresse sise au local situé au « Carrousel Mail, Angle avenue Mustapha Essayeh et avenue des forces armées royales, Rabat -

II - Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 25 novembre 2024 sous le n°944502.

POUR EXTRAIT ET MENTION

Le Président

**N° 9426/PA**

Société ABSA

Aux termes d'un acte sous seing privé enregistré à Casablanca le 02/12/2024, il a été procédé à la création d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont :

Denomination sociale : ABSA

Objet social : La prise de participation dans d'autres sociétés (société holding)

Siège social : Casablanca, 10, Liberté, Etage 3, Bureau 5

Durée : 99 ans

Capital social : Cent Mille (100.000) dirhams. Il est divisé en 1000 parts sociales de cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé unique.

Gérance : Mme YAZDI SAKINA et Mr ATIK ABDEL-LAH, cogérants pour une période indéterminée.

Le dépôt légal a été effectué

au tribunal de commerce de la ville de Casablanca en date du 02/12/2024 sous le n° 945873.

**N° 9427/PA**

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

PROVINCE DE KHENIFRA

COMMUNE SIDI HICINE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°01 /2024

Le 27 décembre 2024 à 11 heures, il sera procédé en séance publique dans le bureau de monsieur le président de la Commune de sidi hicine province khénifra , à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° : 01/2024

pour :

Affermage du soak hebdomadaire au centre de sidi hicine

Pour une période de 24 mois (du 01/01/2025 au 31/12/2026).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés de la dite Commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : quatre cent dirhams (400,00Dhs).

L'estimation du montant du marché établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :vingt mille dirhams,00cts (20000,00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 30 du décret n° 2.22.431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

- déposer leurs plis via le portail des marchés publics et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du Ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n° 1692.23du 23 juin 2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents, et des pièces relatives aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir par tous les concurrents sont celles prévues aux articles 2 du Règlement de Consultation.

**N° 9428/PA**

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

PROVINCE D'AZILAL

CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 34/2024/B.P./PAZ

Le 27 Décembre 2024 à 10 heures il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président du conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres national sur offres de prix pour :

\*Travaux d'alimentation en eaux potable des douars Ait laaza, Ait Hakko, Ouarman, Elkariai , Ait Laarabi ,Ait Omamas, et extension du réseau de distribution du centre CT Riála, province Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des services au conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : soixante-quatorze mille Dirhams (74.000,00 Dh).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois million sept cent trente et un,20 Dirhams (3 731 431,20Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaaban 1444 (8/03/2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**N° 9430/PA**

tributution du centre CT Riála, province Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des services au conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : soixante-quatorze mille Dirhams (74.000,00 Dh).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois million sept cent trente et un,20 Dirhams (3 731 431,20Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaaban 1444 (8/03/2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**N° 9429/PA**

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

PROVINCE D'AZILAL

CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS D'APPEL NATIONAL D'OFFRES OUVERT

N° : 35/2024/BJP/PAZ

Le 27 Décembre 2024 à 11 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Conseil Provincial d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres national sur offres de prix pour :

- Travaux de voiries aux quartiers sous-équipés de la CT Moulay Aïssa Ben Driss, province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Directeur Général des Services du Conseil Provincial d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : soixante-cinq mille Dirhams,00 (65.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : trois million deux cent quatre-vingt-treize Mille deux cent trente-huit,00 cts (3 293 238,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaaban 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail du marché publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.



## Portrait



## La double vie d'Ana Kaulachvili

### *Des plateaux télévisés aux manifestations*

Au milieu d'une foule compacte de manifestants pro-européens, Ana Kaulachvili se fraie un chemin, à l'aise comme un poisson dans l'eau. La Géorgienne de 22 ans sera, dans moins de 48 heures, dans un univers très différent: face aux caméras de l'émission Master Chef.

Participer à la version géorgienne de ce célèbre concours de cuisine télévisé, "c'était mon

rêve depuis cinq ans", explique à l'AFP la jeune femme sur une place de Tbilissi, enveloppée du drapeau rouge et blanc de ce petit pays du Caucase.

Les talents culinaires d'Ana Kaulachvili lui ont permis de franchir plusieurs tours d'élimination, et même de remporter le deuxième épisode de la saison en cours.

Dans des circonstances normales, la jeune brune aux airs de bonne élève aurait consacré tout son temps à perfectionner ses plats pour Master Chef.

Mais l'annonce jeudi par le gouvernement, issu du parti du Rêve géorgien, de geler les ambitions d'adhésion à l'Union européenne, a déclenché des manifestations massives et dynamité ses priorités.

"Mon avenir dépend de ce que la Géorgie va faire maintenant", lance-t-elle.

Elle est persuadée que son pays est "à la croisée des chemins": d'un côté, l'UE et ses promesses; de l'autre, la Russie, voisin qui fait figure d'épouvantail ultime pour l'opposition dans cette ex-république soviétique.

L'enjeu est tel que ce n'est pas le moment "de s'amuser, de faire ce qu'on aime ou de se détendre", juge Ana Kaulachvili.

"On est passés en mode révolution."

Le lendemain, l'AFP retrouve Ana Kaulachvili à son domicile. Ces derniers jours, la jeune psychologue de formation y a passé moins de temps qu'en manifestation.

Son engagement est évident dès l'entrée de l'appartement, où sa panoplie de manifestante trône sur un miroir. Un drapeau géorgien, un autre de l'UE, et un masque à gaz, barrière essentielle contre les lacrymogènes utilisés par la police.

Manifestation après manifestation, Ana Kaulachvili s'est acquies une petite notoriété dans le milieu d'opposition.

Une photo d'elle a fait le tour des réseaux sociaux cette semaine. Elle s'y tient debout sur les barricades face aux policiers, bras brandissant bien haut le drapeau de son pays.

Son petit ami Dato Abzianidzé, 29 ans, dit avoir vu le cliché partagé et re-partagé alors qu'Ana dormait encore dans leur appartement.

"Je me suis approché d'elle pour l'embrasser parce que j'étais tellement fier", explique-t-il en la couvant du regard.

Le peu de temps libre qui reste à Ana Kaulachvili est passé en cuisine, pour préparer

les prochaines épreuves de Master Chef.

La diffusion de l'émission a été suspendue le temps des manifestations, preuve de l'impact de ce mouvement dans le pays, mais le tournage des épisodes continue.

Au menu de son entraînement du jour figurent des khinkalis, dodus raviolis fourrés à la viande.

"C'est le plat national, et aussi ma nourriture préférée", sourit-elle en hachant des oignons.

Leur pliage est technique, et elle préfère s'entraîner avant de les réaliser pour l'émission.

La jeune femme n'en est pas à son coup d'essai. Elle a filmé sa recette à plusieurs reprises pour son compte TikTok, où les vidéos de ses plats lui ont permis d'accumuler 41.000 abonnés.

Même si ces derniers temps, sur ses réseaux comme dans son quotidien, la cuisine a cédé la place à la politique.

Son compte est désormais une drôle de mosaïque où se côtoient recette de crème glacée et appel à la mobilisation.

"Je me suis dit que des gens m'écoutaient, et que je pouvais m'exprimer", explique Ana Kaulachvili.

Impossible de dire si ses

abonnés sont convaincus, mais la jeune femme a au moins influencé une personne: sa mère.

Jusqu'à peu supportrice du Rêve géorgien, elle participe désormais elle aussi au mouvement de protestation.

Ce soir-là, Ana Kaulachvili avait pour une fois prévu de rester chez elle, histoire de récupérer un peu.

Mais l'appel de la manifestation est finalement trop fort. A la tombée de la nuit, on la retrouve au milieu de centaines de personnes devant le bâtiment de la télévision publique - celle-là même qui diffuse Master Chef.

L'opposition accuse le média national d'être biaisé et contrôlé par le gouvernement.

Ana Kaulachvili se rend bien compte que la situation est plutôt cocasse. Et elle se doute que les responsables de la télévision ne seraient pas ravis de la voir ici.

"Ça n'a pas d'importance pour moi", lance-t-elle. "Ils peuvent me virer de l'émission."

"Mon premier travail, c'est d'être ici, et tout le reste passe après."



L'engagement d'Ana Kaulachvili est évident dès l'entrée de l'appartement, où sa panoplie de manifestante trône sur un miroir

## Bilal El Khannouss ouvre son compteur buts avec Leicester

L'international marocain, Bilal El Khannouss, a marqué son premier but en Premier League, lors de la victoire de son club Leicester contre West Ham United (3-1), mardi, pour le compte de la 14<sup>e</sup> journée du championnat anglais de football.

Le Lion de l'Atlas s'est imposé dès le début de la rencontre, en délivrant une passe décisive à son capitaine, Jamie Vardy, pour l'ouverture du score des Foxes (1-0, 2e). A l'heure de jeu, le joueur de 20 ans est revenu à la charge, en projetant dans les filets une passe de Kasey McAteer (2-0, 61e). Patson

Daka a accentué l'avance des locaux en inscrivant un troisième but pour Leicester en fin de rencontre (3-0, 90e).

Le but de Niclas Füllkrug pour le club de l'est de Londres juste avant le coup de sifflet final n'a rien changé à l'issue de la confrontation (3-1, 90+3). El Khannouss avait rejoint le King Power Stadium en août dernier, juste après avoir remporté la médaille de bronze aux JO de Paris, avec la sélection olympique marocaine. Arrivé en provenance de Genk, en Belgique, il s'est engagé avec le club anglais pour quatre ans.



# Tirage au sort ce soir du Mondial des clubs

*Le Wydad de Casablanca dans le chapeau 3*



Le Wydad de Casablanca (WAC) figurera dans le 3<sup>ème</sup> chapeau lors du tirage au sort de la Coupe du monde des clubs, prévu jeudi à Miami, a fait savoir la FIFA mardi.

Outre les Rouge et Blanc, ce chapeau

comprend les clubs d'Al Hilal (Arabie Saoudite), Ulsan HD (Corée), Al Ahly FC (Égypte), CF Monterrey (Mexique), Club León (Mexique), CA Boca Juniors (Argentine) et Botafogo (Brésil).

Le 4<sup>ème</sup> chapeau est formé, quant à lui,

des clubs de Urawa Red Diamonds (Japon), Al Ain FC (Emirats Arabes Unis), Espérance Sportive de Tunis (Tunisie), Mamelodi Sundowns FC (Afrique du Sud), CF Pachuca (Mexique), Seattle Sounders FC (Etats-Unis), Auckland City FC (Nouvelle-Zélande) et Inter Miami CF (Etats-Unis). Le chapeau 1 inclut de son côté des cadors européens, à savoir le Real Madrid, Manchester City, le Bayern Munich et le Paris Saint-Germain, ainsi que trois prestigieux clubs brésiliens (Flamengo, Palmeiras, Fluminense) et un argentin (River Plate).

En revanche, le chapeau 2, qui comprend uniquement des clubs européens, est tout aussi corsé et compte les clubs de Chelsea, Borussia Dortmund, Inter Milan, Porto, Atlético Madrid, Benfica Lisbonne, FC Salzbourg et la Juventus Turin.

Lors du tirage, les clubs de même nationalité ou même confédération ne pourront être placés dans le même groupe, à l'exception de l'UEFA: quatre des groupes comprendront deux équipes européennes. Cette compétition à 32 équipes se tiendra du 15 juin au 14 juillet 2025 aux Etats-Unis.

## Foot féminin

La sélection nationale féminine de football "A" a battu son homologue du Mali en amical sur le score de 1 but à 0, mardi au stade Saniet R'mel de Tétouan. Les Lionnes de l'Atlas ont réussi à l'emporter grâce à un but d'Ibtissam Jraïdi à la 7<sup>ème</sup> minute.

Il s'agit de la deuxième rencontre amicale disputée par l'équipe nationale dans le cadre de son stage de préparation. La première, jouée le 28 novembre dernier face au Botswana, s'est soldée par la victoire des protégées de Jorge Vilda Rodriguez par 3 buts à 1.

De son côté, l'EN féminine U20 et son homologue ivoirienne se sont neutralisées, un but partout, mardi en match amical disputé dans la ville ivoirienne de Bingerville.

Le but de la sélection nationale a été inscrit par Hajjar Belkhir à la 75<sup>ème</sup> minute.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des préparations de l'équipe nationale féminine U20 pour les prochaines échéances.

Enfin, l'EN féminine B s'est inclinée face à l'équipe du Kenya sur le score de 5 buts à 0, mardi en match amical disputé au Complexe Mohammed VI de football à Maâmora.

Les deux sélections avaient fait match nul (2-2) lors d'une première confrontation amicale, jouée le 29 novembre dernier.

## Judo

La Fédération Royale marocaine de judo et arts martiaux assimilés (FRMJAMA) a tenu, récemment à Casablanca, son Assemblée générale ordinaire pour la saison 2023-2024.

Lors de cette AGO ayant réuni 142 Associations représentant 11 Ligues régionales, les rapports moral et financier ont été adoptés à l'unanimité, indique la FRMJAMA dans un communiqué.

Le rapport moral inclut les activités sportives de la FRMJAMA pour l'année 2024, ayant connu la participation de 256 Associations affiliées à 12 Ligues régionales, ajoute la même source, notant que 7.107 judokas ont pris part à ces activités.

Lors de cette AGO, ont été passés en revue, notamment, les formations d'entraîneurs, d'arbitres et de kata, ainsi que les tournois nationaux, conclut le communiqué.

## La Fondation Achraf Hakimi et Tibu Africa lancent un programme d'inclusion pour les jeunes en situation de handicap

La Fondation Achraf Hakimi et l'ONG Tibu Africa ont lancé, mardi au Centre Bouafi à Casablanca, un programme novateur dédié à l'inclusion par le sport des jeunes en situation de handicap, réalisé en collaboration avec l'Association Al Ihssane.

Initié à l'occasion de la Journée internationale des personnes en situation de handicap, ce projet s'inscrit, selon un communiqué conjoint des deux organisations, dans une vision globale qui place le sport au cœur de l'éducation et de l'épanouissement personnel, tout en favorisant l'insertion sociale et économique de cette population.

Ce programme a été conçu pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes bénéficiaires, "en mettant en avant trois dimensions fondamentales : le développement moteur, cognitif et socio-affectif", ajoute-t-on de même source, notant qu'il offre un espace où les jeunes peuvent améliorer leur coordination physique grâce à des activités sportives adaptées, renforcer leurs capacités d'apprentissage à travers des ateliers éducatifs, et bâtir leur confiance en eux-mêmes dans un cadre social bienveillant.

Selon le communiqué, cette initiative inclut un volet de création d'emploi avec l'intégration des animateurs spécialisés en sport-santé, reflétant ainsi une approche holistique et inclusive, ajoutant que le centre accueille les jeunes dans un environnement pensé pour répondre à leurs besoins variés, avec des espaces adaptés favorisant leur épanouissement.

Un terrain de sport enrichit ce cadre inclusif, offrant un lieu où l'éducation et le sport s'intègrent harmonieusement. A travers des séances régulières combinant activités sportives, éducatives et sociales, les jeunes bénéficient d'un accompagnement personnalisé qui les aide à développer leurs talents, renforcer leur autonomie et créer des liens sociaux significatifs.

Cité par le communiqué, Achraf Hakimi, footballeur international marocain et fondateur de la Fondation qui porte son nom, s'est dit fier de contribuer à ce projet qui donne une voix et une place aux jeunes en situation de handicap, estimant qu'à travers le sport, "nous voulons leur offrir une opportunité de rêver et de progresser".

Et d'ajouter que ce programme s'inscrit dans la continuité de la réussite de plusieurs projets réalisés en partenariat avec Tibu Africa, témoignant de "notre engagement commun en faveur de l'inclusion et du développement des jeunes".

Pour sa part, Amine Zariat, fondateur et président de Tibu Africa a fait savoir que ce programme représente une avancée majeure dans la mission d'inclusion par le sport, soutenant que Tibu Africa croit fermement que chaque jeune a un potentiel unique à révéler, et que ce cadre leur permettra de s'épanouir pleinement.

Cette initiative est le fruit d'une collaboration étroite entre Tibu Africa, la Fondation Achraf Hakimi et l'Association Al Ihssane, dont Son Altesse Royale, la Princesse Lalla Hasnaa est présidente d'honneur. Ce programme, qui démontre que le sport peut être un puissant levier d'inclusion et de transformation sociale, traduit une vision commune d'un avenir inclusif où chaque jeune, quelle que soit sa situation, peut s'épanouir et contribuer à la société.

## La suprématie des dinosaures racontée par leur estomac

Excréments, vomis et restes fossilisés d'aliments dans l'intestin constituent autant d'indices de la spectaculaire ascension des dinosaures vers la suprématie sur le règne animal, il y a plus de 200 millions d'années, selon une étude publiée mercredi.

On en sait beaucoup sur leur existence et leur disparition il y a 66 millions d'années. Mais "on en sait très peu sur leur ascension", une véritable conquête du monde en environ trente millions d'années, rappelle à l'AFP le paléontologue Martin Qvarnström, à l'Université suédoise d'Uppsala, premier auteur de l'étude parue dans Nature.

L'équipe de chercheurs supervisée par le paléontologue Grzegorz Niedzwiedzki, lui aussi à Uppsala, livre une revue exhaustive de plus de 500 bromalites, les restes fossilisés de ce que les dinosaures du Bassin polonais digéraient, vomissaient et excrétaient.

En identifiant leur contenu et en le liant à leurs producteurs, les chercheurs "peuvent commencer à connecter qui mangeait qui ou quoi", explique M. Qvarnström. Et montrer ainsi "comment le rôle écologique des dinosaures a changé avec le temps".

Les coprolithes, des excréments fossilisés, ont été sondés avec des techniques de pointe comme la microtomographie

par synchrotron. Qui révèle des scarabées presque intacts, des vertèbres ou dents de poissons, fragments de plantes, os broyés.

En croisant ces données avec celles de la paléontologie et de l'évolution du climat et de la flore, ils ont dressé un modèle de domination progressive des dinosaures.

Qui illustrent le diamètre et la longueur moyenne des bromalites de vertèbres, qui triplent pour ceux du bassin polonais en 30 millions d'années.

Le gabarit de leurs propriétaires va suivre, sur cette période allant de la fin de l'ère du Trias au début du Jurassique.

Les "précurseurs" de la lignée, les Silesaurus, sont "plutôt petits", avec à peine un mètre à l'encolure et pesant au mieux 15 kilos.

Mais là où l'animal dominant du moment, le Dicynodontes, une espèce de barrique quadrupède de quelques tonnes, se nourrit exclusivement de conifères, Silesaurus a un atout de taille, il est omnivore.

"En étudiant ses crottes, on voit qu'il mange toutes sortes de choses, beaucoup d'insectes, de poissons et de plantes", raconte M. Qvarnström.

Opportuniste et omnivore, il va s'adapter rapidement à des changements radicaux de l'environnement, comme l'épisode pluvial du Carnien. Porteur



d'humidité, il entraîne une grande diversification de la flore. Qui surprend les gros herbivores du moment, incapables de s'adapter à ce changement de diète.

Silesaurus, et plus tard les dinosaures herbivores à long cou - ancêtres des diplodocus -, vont eux "festoyer avec ces nouvelles plantes". Devenant de plus en plus gros, ils stimulent la croissance des théro-

podes, des dinosaures se tenant sur deux pattes et plutôt carnivores.

De façon qu'à l'entrée du Jurassique, le paysage est dominé par des herbivores imposants et de féroces carnivores.

"Les dinosaures ont eu un peu de chance, mais ils étaient aussi très bien adaptés à cet environnement changeant", résume M. Qvarnström. Dont l'étude se

garde de trancher le débat sur les raisons de cette suprématie.

Il oppose partisans de "l'exclusion compétitive" - attribuant aux dinosaures des avantages anatomiques et physiologiques - à ceux du "remplacement opportuniste" pour qui ils auraient bénéficié de la disparition d'autres groupes, rappelle le professeur de paléontologie Lawrence H. Tanner, dans un article accompagnant l'étude.

L'équipe d'Uppsala suppose qu'une combinaison de ces deux approches a sacré le règne des dinosaures, avec des changements environnementaux coïncidant avec une adaptation alimentaire.

Cette recherche doit être vue comme un "point de départ pour de futurs travaux", selon Lawrence Tanner.

Car même si elle repose sur une "méthodologie particulièrement créative", avec un éventail de moyens techniques remarquables, elle reste "limitée dans son contexte et son étendue" au bassin polonais, qui faisait alors partie du supercontinent de la Pangée.

M. Qvarnström n'en fait pas mystère. Et espère que le "modèle construit dans une zone pourra être vrai pour d'autres", notamment dans le sud de la Pangée, qui a vu apparaître les premiers vrais dinosaures.

### Recettes

## Crevettes à l'ail et au citron avec riz blanc



#### Ingédients :

- 6 cuillères à soupe de beurre
- 1 livre de crevettes (décortiquées)
- 4 à 6 gousses d'ail moyennes (écrasées et hachées)
- 1/3 tasse de persil frais (haché)
- 2 à 3 cuillères à soupe de jus de citron frais
- 1 tasse de riz blanc à grains longs

#### Sel et poivre au goût

#### Préparation :

1. Faites cuire le riz blanc à grain long selon les instructions sur l'emballage. Réserver et garder au chaud.
2. Rincez les crevettes sous l'eau froide courante et placez-les sur du papier absorbant. Tapotez avec du papier absorbant pour sé-

cher. Si vous préférez cuire les crevettes sans la queue, retirez-les et jetez-les.

3. Dans une grande poêle, chauffer le beurre à feu moyen jusqu'à ce que le beurre cesse de mousser, environ 45 secondes.

4. Ajouter l'ail et faire sauter pendant 15 à 20 secondes. Ajouter les crevettes sautées à feu moyen, en les retournant fréquemment jusqu'à ce que les crevettes deviennent roses, soit environ 5 minutes.

5. Ajouter le jus de citron, ainsi que le sel et le poivre au goût; bien mélanger.

6. Verser le riz dans un plat de service. Garnir de crevettes citron-ail, saupoudrer de persil fraîchement haché et servir immédiatement.

## En Inde, la querelle d'héritage royale se finit dans la rue

Même royale, la dispute a fini dans la rue: de violents heurts ont opposé dernièrement les partisans de deux frères qui se disputent l'héritage d'une prestigieuse dynastie royale du nord de l'Inde, finalement séparés par la police.

Les incidents ont éclaté lorsque Vishvaraj Singh, désigné à la mort de son père comme l'héritier du royaume de Mewar, dans l'Etat du Rajasthan (nord), s'est présenté devant le palais municipal d'Udaipur pour y prier dans un temple.

Mais son jeune frère Arvind Singh, à la tête de la fondation qui gère le luxueux bâtiment fortifié et lui dispute

depuis des années la propriété de biens familiaux, lui en a refusé l'entrée.

Les soutiens des deux rivaux en sont venus aux mains et se sont même affrontés à jets de pierre, contraignant la police à intervenir.

"La situation est sous contrôle, l'ordre a été rétabli", a assuré à la presse le responsable du district, Arvind Kumar Psawal. "Des discussions sont en cours avec les représentants du palais" pour tenter de trouver une issue à la crise.

Héritier du royaume de Mewar, Vishvaraj Singh est par ailleurs député du Bharatiya Janata Party (BJP parti du peuple indien) du Premier ministre

hindou ultranationaliste Narendra Modi.

Le palais municipal d'Udaipur est l'une des attractions touristiques de la ville. Il est voisin du Lake Palace, un luxueux hôtel qui a servi de décor en 1983 à l'un des épisodes des aventures de James Bond, "Octopussy".

A la tête de 565 royaumes jusqu'à la fin de l'Empire britannique en 1947, les maharajas et leurs familles ont perdu l'essentiel de leurs pouvoirs à l'indépendance de l'Inde.

Ils ont toutefois gardé beaucoup de leur prestige et de leur influence auprès des populations locales, qui les considèrent toujours comme des rois.

